



Réconciliation !
Réconciliation ?
Réconciliation S...

Groupe "Dialogue inter-Rwandais" de BePax

Sommaire

3	INTRODUCTION
8	1. La réconciliation : un cadre générale
16	2. La notion de réconciliation dans la culture rwandaise
20	3. Quelques initiatives de réconciliation
51	CONCLUSION
54	ANNEXES
55	POUR ALLER PLUS LOIN

Remerciements

Nous souhaitons remercier chaleureusement

Yvonne Clément et
Marianne Stasse
pour leur précieuse
relecture.

Introduction

En 2014, le groupe de dialogue inter-rwandais de Pax Christi Wallonie-Bruxelles¹ organisait une conférence où il présentait son travail sur le programme "Ndi Umunyarwanda" ("Je suis Rwandais") mis en place par le gouvernement rwandais en 2013. Ce travail a fait l'objet d'une brochure intitulée : *le programme "Ndi Umunyarwanda" : une opportunité d'expression vraie pour les Rwandais ? Point de vue du groupe de dialogue inter-rwandais de Pax Christi Wallonie-Bruxelles*. Lors de cette conférence, les débats ont fait émerger de nombreuses questions. L'une d'entre elles était : *Les Rwandais veulent-ils se réconcilier ? Sur quoi fondez-vous cette affirmation ?* Pour le groupe, à l'instant même, la réponse était évidente. Naturellement, les Rwandais veulent se réconcilier ! Après les

dramas vécus dans les années 90 (la guerre de 90-94 entre le gouvernement rwandais d'alors et le Front patriotique rwandais (FPR), le génocide contre les Tutsi de 1994 et les crimes contre l'humanité dans la même période), il ne pouvait en être autrement.

Cependant, lors de l'évaluation de cette conférence, le groupe est revenu sur cette certitude quant à la volonté des Rwandais de se réconcilier réellement. Avec les échanges, ce qui s'était affiché comme une évidence commençait à se fissurer. Et si les Rwandais ne voulaient pas se réconcilier ? C'est à partir du doute semé par cette interpellation que le groupe a décidé de travailler sur ce thème de la réconciliation entre Rwandais.

L'idée de publication d'une brochure sur la réconciliation entre Rwandais fait son chemin

Dans l'optique d'approfondir cette thématique, le groupe organisa, le 2 octobre 2015, à Bruxelles, une conférence-débat sur la réconciliation entre Rwandais. Avec

un certain nombre de thèmes et interrogations : *les Rwandais veulent/doivent-ils se réconcilier ? Existe-t-il d'autres alternatives ? Peut-on vivre ensemble sans pardonner ?*

¹ - En 2016, l'association Pax Christi Wallonie-Bruxelles a changé de nom et est devenue BePax. Dans la suite de cette brochure, nous utiliserons donc BePax, le nom actuel de l'association.

La conférence-débat fut animée par trois intervenants d'horizons et de profils divers :

- **Valérie Rosoux (Dr)**, maître de recherche au FNRS et spécialiste des questions de mémoire et de résolution des conflits. Elle aborda la question de la réconciliation et les concepts qui l'entourent d'un point de vue académique (tout en spécifiant certains aspects qu'elle connaît par rapport au Rwanda).
- **Jean Kabuta**, ancien professeur de linguistique et de littérature africaine à l'Université de Gand en Belgique, et fondateur de l'association *Kasàlà*. A partir de son expérience personnelle et spécifique, il évoqua l'importance de la communication entre les personnes, de la valorisation de soi et de reconnaître la créativité et l'empathie présentes dans chaque personne.
- **Laurien Ntezimana**, théologien et sociologue, co-fondateur de l'Association Modeste et Innocent (AMI) au Rwanda, compléta la démarche en insistant sur le travail sur soi et sur l'efficacité de cette approche quand il s'agit de réconciliation entre personnes.

Cette conférence a permis à certains membres du groupe de mesurer à quel point leur compréhension et leur interprétation du concept de "la réconciliation" étaient jusqu'alors limitées et sujettes à générer des jugements erronés, voire des préjugés. C'est notamment le cas quand il s'agit de porter un regard sur les initiatives de réconciliation au Rwanda.

A cette conférence, Valérie Rosoux a donné des outils d'analyse qui permettent de comprendre les initiatives de réconciliation. Avec la grille d'analyse proposée par Valérie Rosoux, nous nous sommes sentis mieux outillés pour faire ce genre de travail. Par ailleurs, Jean Kabuta a développé l'art du *Kasàlà* pour "célébrer la vie de la personne par la louange". Le *Kasàlà* incarne des valeurs humaines fondamentales telles que la solidarité, la générosité, la gratitude, le courage... Il redonne confiance en soi, fait évoluer positivement la vision de l'autre et incite à communiquer davantage.

De son côté, Laurien Ntezimana nous propose un art de vivre à travers un travail sur soi qui développe "la bonne puissance". Celle-ci permet de dépasser les situations de résignation, de peur, d'endurcissement des cœurs, voire de haine.

Conforté et mieux outillé par la richesse du contenu de la conférence et des échanges qui ont suivi, le groupe était convaincu qu'il fallait partager cette ouverture d'esprit nécessaire à l'écoute, à l'empathie et au dialogue constructif pour une vraie réconciliation. Car nous risquons tous d'être enfermés - ou de nous enfermer - dans une vision étriquée de la réconciliation. Notez que si ce travail est focalisé sur le Rwanda, l'approche utilisée et les enseignements retirés peuvent susciter la réflexion dans d'autres pays, auprès d'autres communautés.

La production d'une brochure est apparue comme un des moyens efficaces pour atteindre cet objectif. Elle n'est toutefois pas une fin en soi. La réflexion mérite certainement d'être approfondie, quelle que soit la manière de le faire.

Méthodologie de travail avec un grand souci de neutralité

La conférence-débat d'octobre 2015 sur le thème de la réconciliation a aussi eu le mérite d'attirer l'attention du groupe sur le besoin d'avoir toujours à l'esprit un souci de neutralité quand on se penche sur les initiatives de réconciliation.

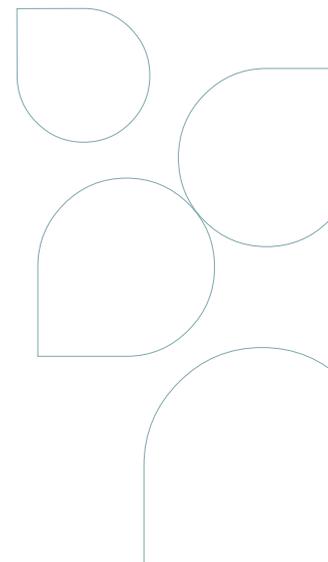
Ce souci s'est traduit dans la définition de la méthodologie à adopter pour la production de la brochure sur la thématique de la réconciliation au Rwanda. Pour mener à bien cet exercice, des étapes à suivre bien précises ont été définies.

Il a d'abord été nécessaire de s'approprier le cadre d'analyse général de la réconciliation de Valérie Rosoux, et ensuite d'élaborer une grille d'analyse méthodologique à appliquer sur les initiatives de réconciliation des Rwandais qu'il fallait au préalable répertorier.

L'identification de ces initiatives s'est faite dans un premier temps, lors d'une réunion où un brainstorming entre les différents membres du groupe a permis de ramener à la surface toutes celles que nous connaissions. La liste, de loin non-exhaustive, a été complétée par une recherche sur Internet.

Il s'en est suivi plusieurs séances de réunions où les membres du groupe partageaient, sur base de leur grille d'analyse, leur compréhension de chacune de ces initiatives et où ils réfléchissaient à la meilleure manière de les partager avec les autres. Ces réflexions ont, entre autres, abouti à l'organisation d'une nouvelle rencontre avec Valérie Rosoux en novembre 2016, afin de partager avec elle le fruit du travail, dans une quête d'avis sur sa finalisation.

L'analyse des résultats de cette rencontre a permis d'avoir une vision claire de ce que serait la brochure à produire et de son contenu. A commencer par son intitulé expressif de "Réconciliation ! - Réconciliation ? - RéconciliationS..."



GRUPE DIALOGUE INTER-RWANDAIS DE BEPAX, UN PEU D'HISTOIRE...

Depuis plusieurs années, BePax estime essentiel de travailler sur la question de l'importation des conflits. Ces conflits, même si leur origine se trouve en-dehors des frontières de la Belgique, ont un impact direct sur le vivre-ensemble belge. En effet, dans le monde globalisé qui est le nôtre, croire que de lointains conflits n'auront aucun impact en Belgique est illusoire. Ceux qui ne s'adressaient pas la parole ou se haïssaient au pays continueront à le faire ici. Pour lutter contre l'importation des conflits, l'objectif de BePax est de favoriser la rencontre et le dialogue, avec le souci continu de construire des ponts, encore et toujours.

Concernant la situation rwandaise, si l'on peut supposer que le rapprochement des communautés est une des conditions nécessaires pour une paix durable au Rwanda après les drames vécus dans la décennie des années 90 (guerres, génocide et crimes contre l'humanité), on peut également s'interroger sur sa pertinence pour les communautés diasporiques rwandaises. En ce qui concerne les Rwandais en Belgique, de nombreuses relations conflictuelles se ressentent jusque dans les lieux de rassemblement. C'est à partir de cette constatation qu'est apparu, en 2012, le groupe Dialogue inter-Rwandais

de BePax dont l'objectif est d'amorcer une dynamique de paix, en insistant avant tout sur la nécessité de s'écouter.

D'où vient ce groupe ? À l'origine, BePax avait mis sur pied une Commission Diasporas d'Afrique centrale. Cette Commission avait pour but de permettre la rencontre et le débat entre quelques femmes originaires de la région des Grands Lacs (Congo, Burundi et Rwanda). Pourquoi des femmes ? Car en raison du rôle social qu'elles occupent, aussi bien dans leur pays d'origine qu'en exil, et en raison du fait qu'elles sont souvent peu valorisées et exploitées, la Commission souhaitait les voir devenir les initiatrices et actrices majeures du projet.

Si une poignée de femmes a répondu favorablement à la proposition, l'équipe s'est ensuite réduite avec le temps, pendant que d'autres personnes, hommes et femmes, la rejoignaient. Parallèlement, et malgré l'effort de la Commission pour aborder la situation globale de la région des Grands-Lacs, la problématique spécifique du Rwanda s'est progressivement imposée, sans laisser d'espace aux problématiques d'autres pays et à une analyse régionale.

Cela n'a pas été sans conséquence sur la régularité et l'assiduité des membres non-rwandais de la Commission dans la poursuite des réflexions.

C'est ainsi qu'en 2012, à partir de cette Commission Diasporas d'Afrique centrale, a été créé le groupe spécifique "Dialogue inter-Rwandais" de BePax. Actuellement, ce groupe se compose de six personnes : cinq Rwandais, une Burundaise et une Belge. À cela s'ajoute un animateur chargé de faciliter les débats, tout en y participant. Ce rôle est tenu par un membre de l'équipe de BePax.

Depuis lors, notre groupe continue de se voir à intervalles réguliers, et n'a cessé d'évoluer. D'un groupe de parole, il est devenu un groupe de travail et de réflexion qui entend, sur base de projets concrets, travailler sur lui-même tout en essayant d'avoir un impact à l'extérieur.

Notre projet n'est pas un projet politique même si les sujets à aborder peuvent être de nature politique. Il s'agit plutôt d'une initiative humaine à caractère social et culturel. Nous évitons toute politisation. Notre méthodologie de travail se réfère à la démarche des tables-rondes où la confidentialité est un élément essentiel. Il s'agit donc d'un processus collectif et de long terme, fait d'étapes et d'objectifs intermédiaires. Avec, toujours, ce souci de favoriser le dialogue.



1. La réconciliation : un cadre général ²

La réconciliation est aujourd'hui perçue comme un élément central dans l'analyse des conflits et dans les dynamiques de prévention de ceux-ci. Que ce soit en Europe, au Proche- et Moyen-Orient ou en Afrique centrale, ce concept est omniprésent.

Toutefois, il n'existe aucune définition arrêtée de ce qu'est ou de ce que devrait être la réconciliation. De même, il est difficile de dégager un consensus sur l'importance et le rôle des différentes dimensions essentielles de la notion de réconciliation. Pour certains, la confiance joue un rôle primordial dans tout processus de réconciliation. Ce processus est alors perçu comme visant le rétablissement d'une relation qui inspire assez confiance pour ne plus diviser. Pour d'autres, c'est la dimension de vérité qui est essentielle. La réconciliation est alors perçue comme un moyen de rapprocher des visions du monde divergentes et de tendre vers un univers de compréhension identique. D'autres encore vont percevoir le concept de réconciliation de manière plus profonde, avec l'idée d'aboutir à des évolutions sur les plans psychologique et identitaire, à l'inverse de ceux qui estiment que vivre ensemble, coexister sans se battre, c'est déjà se réconcilier.

Impossible donc de dégager une seule et même vision de la réconciliation, concept qui peut être envisagé de manière extrêmement différente par tout acteur. Nous pouvons dès lors distinguer une sorte de long continuum entre, à l'extrême gauche, une vision que l'on peut qualifier de "minimaliste" de la réconciliation et, tout à fait de l'autre côté, une vision "maximaliste".

Au plus on se trouve sur la gauche de ce continuum, au plus la réconciliation est vue comme une forme de simple coexistence. Il n'est pas question de travailler sur les sentiments de rancœur, de colère, voire de haine, mais avant toute chose de se tolérer afin de vivre ensemble. Cette perception n'a que peu – voire pas du tout – d'incidence sur le plan mémoriel. Si les anciens ennemis coexistent, ils gardent chacun leur propre représentation du passé et de l'autre.

À l'inverse, au plus on se dirige vers la droite du continuum, au plus on se retrouve dans une vision où la réconciliation est perçue comme un processus transcendantal et spirituel impliquant diverses notions (vérité, justice, pardon). L'objectif est alors nettement plus ambitieux, mais également plus périlleux à atteindre. En effet, une telle

approche nécessite d'entreprendre un travail de mémoire : retravailler les représentations du passé afin d'en dégager une vision

commune, partagée et consensuelle qui prenne en compte les vécus, ressentis et souffrances de chacun.

Les trois approches de la réconciliation

Plus concrètement, Valérie Rosoux distingue trois grandes approches dans la manière de concevoir la réconciliation.

La première, **l'approche structurelle**, est axée sur les intérêts réciproques des parties prenantes. Au lendemain d'un conflit ou de violences, il s'agit avant tout de mettre en place des mécanismes institutionnels et structurels communs visant à réduire le sentiment de menace, à prévenir tout désaccord et à accroître le sentiment de sécurité. Elle met donc l'accent sur la sécurité, l'interdépendance économique et la collaboration politique.

Le meilleur exemple de cette approche est la réconciliation franco-allemande au lendemain de la Seconde guerre mondiale (maintien de canaux de communication réguliers, construction d'institutions communes, négociations relatives au désarmement, ...). Bien entendu, cet exemple concerne une situation de conflit entre deux Etats. Lorsque les anciens belligérants ou parties adverses résident dans un même pays, il sera plutôt question de réformes

internes visant à davantage d'inclusion, de redistribution des ressources, d'ouverture politique, de respect des droits humains et des minorités.

Ensuite, **l'approche psychosociale** ne se concentre plus uniquement sur les intérêts réciproques des acteurs impliqués mais prend aussi en considération les relations en tant que telles. Certes, les modifications structurelles aux niveaux politique, institutionnel ou juridique sont essentielles, mais ne sont pas jugées suffisantes. Il est également nécessaire d'apaiser les esprits, de travailler sur les aspects émotionnels et cognitifs des anciens adversaires, ainsi que sur les croyances et les préjugés réciproques.

Enfin, la troisième approche est **spirituelle**. Si les mesures structurelles et la déconstruction des préjugés peuvent être essentielles pour établir un niveau de confiance et de sécurité minimal, elles ne sont pas suffisantes pour résoudre des conflits profonds et prolongés. Dans la vision spirituelle de la réconciliation, particulièrement ambitieuse,

2 - Ce chapitre synthétise – et reprend parfois directement – certains éléments présentés par Valérie Rosoux dans plusieurs de ses travaux ainsi que lors de son exposé lors de la conférence organisée par BePax en octobre 2015. Il s'agit d'un cadre général, qui ne concerne pas spécifiquement le Rwanda, mais qui nous offre une grille de lecture intéressante pour aborder cette thématique compliquée. Nous en profitons pour la remercier chaleureusement pour sa disponibilité à notre égard et pour ces rencontres enrichissantes. Pour plus d'informations, voir la rubrique "Pour aller plus loin", en fin de document.

le but recherché n'est pas de créer une nouvelle relation mais bien de revenir à une relation qui a été piétinée, et ce grâce notamment au pardon et à la justice. Cette

dimension spirituelle entend aboutir à la réhabilitation tant des victimes que des bourreaux. L'exemple de Desmond Tutu en Afrique du Sud en est une bonne illustration.

Les grandes questions relatives au processus de réconciliation

Bien entendu, ces différentes approches sont des modèles théoriques. Elles peuvent nous aider à structurer notre compréhension de cette problématique complexe et nous offrent un cadre, une grille de lecture. Cela dit, elles n'en demeurent pas moins des constructions abstraites qui ne doivent pas nous faire oublier toute la complexité et les nuances qui entourent la réconciliation.

Lors de sa conférence, Valérie Rosoux est revenue sur les principales questions qu'il est important d'avoir en tête lorsqu'on se lance dans cette thématique. Il ne s'agit pas de réponses clé sur porte mais plutôt d'indices, de grandes tendances à garder à l'esprit.

a) Comment ?

Au lendemain d'un conflit ou de graves violences, se pose souvent la question "Mais que s'est-il passé ?". Le curseur est essentiellement axé sur le passé et le présent, nettement moins sur l'avenir. Cela se comprend aisément mais dans l'optique d'une réconciliation, cette posture n'est pas porteuse. De manière plus pragmatique, une autre question paraît plus intéressante : "Comment faire pour gérer cela, pour se souvenir tout en parvenant à avancer ?".

L'objectif doit être de favoriser tout ce qui permet de faire émerger une société qui ne reste pas malade de son passé. En dépit des souffrances, le passé ne doit pas empêcher que l'énergie soit déployée pour entrevoir un avenir positif. La question du "comment ?" est donc une question vitale.

À cet égard, si aucune réponse universelle ni aucune solution miracle n'existe, on peut toutefois souligner deux aspects en particulier :

- Réévaluation de la représentation de l'autre et de soi-même

Dans les conflits avec de profondes racines, l'image de l'autre en tant qu'ennemi est institutionnalisée. Il est le diable, est perçu comme moralement inférieur et a de mauvaises intentions. La négation de l'autre en tant qu'être humain devient un élément central de l'identité de chacune des parties. Dès lors, reconnaître l'identité (nationale) de l'autre est perçu par chaque partie comme équivalent à la destruction de sa propre identité. La reconnaissance de cet autre, de l'ennemi, du rival, ne se fait pas facilement. Le considérer tel qu'il est et non comme on aimerait le voir requiert à la fois un changement d'attitudes et de perceptions.

Dans ce cadre, la réconciliation implique un changement majeur, à savoir le passage d'une posture dans laquelle on blâme l'autre à celle dans laquelle on prend ses responsabilités pour ses propres attitudes. C'est un processus extrêmement long et exigeant.

- Réévaluation du passé commun

Il est nécessaire de réexaminer l'histoire et les narrations des deux côtés. Un travail sur les interprétations divergentes du passé peut fonctionner comme un processus de long terme créant la confiance. Dans cette logique, chaque partie doit prendre ses responsabilités pour les souffrances endurées par l'Autre.

Cependant, une telle démarche ne peut être réalisée directement après la fin des hostilités. Un niveau minimal de confiance entre les parties est nécessaire pour entamer ce travail, ce qui n'est généralement pas le cas au lendemain d'une situation conflictuelle.

Les études montrent d'ailleurs que fréquemment, les leaders politiques prônent dans un premier temps une amnésie partielle par rapport au passé violent. De quoi, sans doute, renforcer la réticence initiale que l'on retrouve fréquemment auprès de la population lors des premières phases de la réconciliation.

De même, ce travail sera différent selon le type de conflit : si les guerres provoquent souvent des blessures, des souffrances et des victimes des deux côtés, ce n'est par exemple pas le cas des génocides où il y a une asymétrie très forte.

b) Qui ?

Qui doit initier le processus de réconciliation ? Doit-il provenir d'en haut (Top-Down) ou bien l'impulsion doit-elle être donnée depuis le bas, depuis la société civile et les populations (Bottom-Up) ?

De manière générale, on peut affirmer qu'un réel changement n'est pas possible s'il n'y a pas à l'origine un mouvement qui provienne du bas ("Rien sans les individus"). Cela étant, ces mouvements doivent également être soutenus et financés par les autorités politiques.

De manière synthétique, on peut avancer qu'au niveau du "top", les prises de positions et les discours, les actes symboliques sont importants pour manifester le changement d'attitudes à l'encontre de l'ancien ennemi. Un échelon en dessous, les leaders (comme des personnalités dans les domaines ethnique, religieux, académique, économique, culturel...) jouent un rôle crucial pour initier et implémenter les processus de réconciliation. Enfin, sur le plan local, les personnalités, leaders et businessmen, peuvent soit adhérer soit résister. Plus généralement, les parties tierces et ONG étrangères peuvent encourager le processus et, ce faisant, jouer un rôle important de soutien.

Par ailleurs, un autre élément pouvant jouer un rôle majeur est le passé personnel des leaders impliqués. L'adhésion du public ciblé est nettement plus probable si le rapprochement est initié/demandé par une personne ayant accompli des actions "héroïques" contre l'ennemi avec lequel elle

prône une réconciliation. Celle-ci demande alors à la population de procéder à une transformation à laquelle elle a elle-même déjà procédé. L'exemple de Nelson Mandela en est l'illustration parfaite.

c) Quand ?

À partir de quand peut-on parler de réconciliation ? Combien de temps dure une réconciliation ? Il n'y a, de nouveau, aucune réponse standard à ces questions cruciales. Ce qui est certain, c'est que pour parvenir à une transformation des représentations que se font mutuellement les anciens belligérants, plusieurs générations seront souvent nécessaires.

Par ailleurs, les aspects de durée et de timing sont des questions éminemment personnelles. Il est impossible de faire une ligne du temps afin de désigner d'avance les différentes étapes. Comme l'explique Valérie Rosoux, lorsqu'une forêt est en feu, il s'agira d'éteindre le feu arbre après arbre, tout en sachant que la situation sera différente pour chaque arbre.

Par exemple, dans le cas du rapprochement franco-allemand, le facteur temporel a été décisif, avec en particulier un décalage entre les processus "sociaux" et les processus "officiels". De fait, officiellement, les autorités françaises et allemandes ont souligné la nécessité de faire face au passé un peu plus de dix ans après la fin de la guerre. En parallèle, dans le domaine de l'éducation, les questions douloureuses du passé ne furent abordées qu'au début des années 1990. Le facteur temporel a également été décisif dans le cas sud-africain. En effet, le

timing et le déroulement de la réconciliation (inter-)individuelle sont différents de ceux de la Commission vérité et réconciliation, initiative institutionnelle lancée par les autorités. Le processus individuel de guérison ne peut être programmé. Pour sa part, la Commission – ou toute initiative institutionnelle – ne peut que favoriser l'émergence des conditions idéales, d'un climat aussi serein que possible.

Ainsi, il est impossible d'avancer le moindre standard en termes de timing pour le processus de réconciliation. Toutefois, deux phases distinctes peuvent être mises en avant : la coexistence pacifique pour des raisons pragmatiques, et ensuite la transformation potentielle des croyances et identités de chacune des parties.

d) Le contexte national et international

Les contextes nationaux et internationaux ont également une importance capitale, voire décisive. À titre d'illustration, le rapprochement franco-allemand ne peut être appréhendé sans tenir compte de plusieurs éléments, tels que l'émergence ou l'existence d'un ennemi commun aux deux pays, ce qui permet de renvoyer ces ennemis héréditaires dans un même camp, ou encore l'influence majeure qu'avaient à l'époque sur la scène internationale des personnalités telles que Robert Schuman, Jean Monnet, Charles de Gaulle ou Konrad Adenauer.

D'autres facteurs contextuels sont également importants dans la manière d'envisager le processus de réconciliation. Par exemple, la façon dont le conflit ou les violences prennent fin est fondamentale pour envisager le type de relation qui s'établit au lendemain des hostilités. De même, la manière dont "l'Autre" était perçu durant le conflit ou les violences peut aussi se révéler déterminante : était-il un ennemi à combattre (guerre traditionnelle), un traître à punir (guerre civile), un enfant à

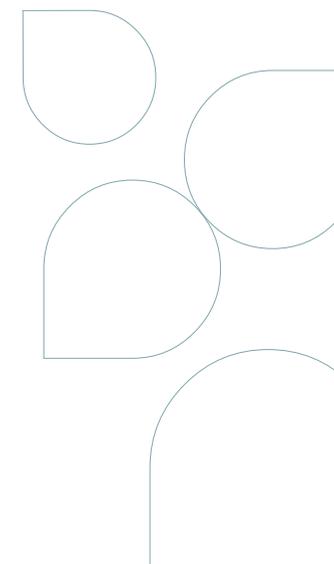
éduquer, voire un barbare à civiliser (guerre coloniale) ou encore comme un animal à exterminer (génocide). À cet égard, le cas franco-allemand montre que la haine existant entre les différentes parties n'empêchait pas l'existence de certaines formes d'admiration, ce qu'on ne retrouvait par contre pas – ou très peu – à l'encontre des officiers slaves ou russes, où la haine était davantage teintée de mépris que de fascination.

La réconciliation est plurielle

Il n'existe aucune formule magique. La réconciliation, nous le voyons, est une thématique complexe, faite de nuances et de diversité d'opinions. Ce qui semble opportun pour l'un ne le sera pas forcément pour l'autre.

Reconnaître que la réconciliation est un terme polysémique, pouvant être compris et mis en œuvre selon une multitude de manières constitue très certainement une des principales étapes pour permettre l'émergence d'un débat aussi serein que possible. Cela permet de comprendre que

si l' "Autre", si la personne en face de moi ne partage pas la même vision que moi, si elle se positionne différemment, ce n'est pas forcément parce qu'elle est contre moi. Peut-être a-t-elle simplement une autre perception de ce que doit être la réconciliation.



RECONCILIATION ! RECONCILIATION ? RECONCILIATIONS...

Le mot “réconciliation” est évoqué de plusieurs façons. Certains en parlent au singulier avec un point d’exclamation. D’autres avec un point d’interrogation. D’autres encore au pluriel avec des points de suspension. Cette multiple représentation dénote une réflexion hautement évocatrice de différentes manières d’appréhender la réconciliation. Elle a surgi au cours d’une rencontre entre la professeure Valérie Rosoux et le “Groupe Rwanda” de BePax, en novembre 2016. Qu’est-ce qui est ainsi évoqué ?

RECONCILIATION !

Le singulier évoque le fait que le concept de “réconciliation” est supposé **univoque** et que sa signification est connue. Le point d’exclamation évoque une **injonction**. Dans une période post-conflit, certains voudraient voir la situation revenir rapidement à “la normale”. C’est dans cette logique que la réconciliation est demandée avec insistance par les autorités nationales et les instances internationales, par les institutions religieuses sur base de leurs textes sacrés, par des ONG locales et internationales, etc.

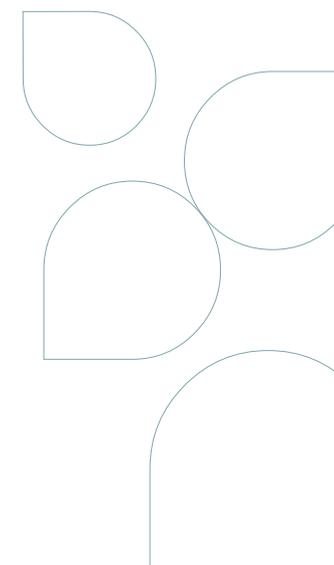
RECONCILIATION ?

Le point d’interrogation évoque un **étonnement douloureux** et une **résistance** de la part des victimes, qui estiment que l’injonction de réconciliation ne fait aucun cas de leur malheur, ignore leur souffrance et ne tient pas compte du temps qu’il faut pour guérir et arriver à rétablir une relation normale avec le bourreau d’hier. Il peut aussi évoquer la résistance des bourreaux d’hier qui peuvent invoquer toutes sortes de raisons pour justifier leurs crimes et le refus de se reconnaître responsables et de **demandeur pardon**.

RECONCILIATIONS...

Le pluriel et les points de suspension supposent que le mot “réconciliation” est polysémique plutôt qu’univoque. Il a plusieurs sens qui s’échelonnent sur un large éventail où le minimum peut être représenté par exemple par une attitude de non-agression et le maximum par une recherche active et délibérée de dépassement de l’ego. Sur cet éventail, chacun peut trouver sa place. Dans le traitement de cette question épineuse de la réconciliation des Rwandais après le génocide de 1994, ses antécédents et ses suites, le “Groupe Rwanda” entend ainsi développer

une sorte de “conscience-témoin” qui cherche à “regarder et voir, écouter et entendre, sans jugement”. Car ce sont nos jugements, pire, nos “pré-jugés» qui nous tiennent enfermés dans les schémas mentaux et émotionnels caractéristiques de notre ego qui nous confine dans la séparation. En développant la “conscience-témoin”, nous voulons travailler à adopter une **attitude de conciliation** qui reconnaît à chacun que sa situation actuelle, quelle qu’elle soit, est un point de départ valide pour croître vers sa pleine humanité. Ainsi personne n’est exclu. Existe-t-il meilleure définition de la réconciliation ?



2. La notion de réconciliation dans la culture rwandaise

1. La réconciliation, une notion construite

Dans la culture rwandaise traditionnelle, le verbe "se réconcilier" traduit par les termes "kwiyounga" (réduire la fracture) et "kwigorora" (se remettre droit), a une dimension humaine, sociale, locale et personnelle. Elle est humaine parce que seuls les humains sont concernés : les hommes ne se réconcilient pas avec les dieux, ils les supplient ; les vivants ne se réconcilient pas avec les morts, ils les conjurent.

Elle concerne les personnes en tant qu'individus, dans leurs relations familiales ou de voisinage. Elle ne touche pas les Etats, n'intéresse pas les détenteurs du pouvoir. Rarement des cas de réconciliation ou de tentative de réconciliation entre les dirigeants politiques sont contés. L'histoire du Rwanda ancien est une histoire de conquêtes et de soumissions, de royaumes qui guerroyaient sans cesse les uns contre les autres, de prétendants au pouvoir qui s'exterminèrent les uns les autres. La réconciliation est donc un processus par lequel des personnes, des familles ou des voisins sont appelés à mettre fin au conflit qui oppose des individus, qui a brisé l'unité ou ébranlé l'harmonie sociale. C'est une initiative pour corriger une attitude ou un comportement qui menace le vivre

ensemble. La démarche émane de la famille ou du voisinage agissant pour leur propre intérêt. Pour illustrer cette démarche, nous relatons la situation suivante, un cas parmi tant d'autres :

Exaspérée par le comportement de son mari M, madame B retourne vivre dans sa famille d'origine, son bébé sur le dos. Ce retour menace l'alliance scellée entre les familles M et B par le mariage de leurs enfants. Des médiateurs de deux parties écouteront les reproches et les doléances de la femme ainsi que la défense de son mari. Des conseils seront dispensés dans le but de sauver la vie du couple. Le mari acceptera de payer une amende par le versement d'une certaine quantité de cruches de bière qui seront bues dans la famille de la femme. Le jour J, la femme retournera chez son mari chargée de quelques cruches de bière qui, à leur tour seront partagées par la famille de son mari.

Anciennement, au Rwanda, la réconciliation se faisait selon des procédés et sous certaines conditions. Généralement un intermédiaire était désigné. La palabre/négociation se faisait en public, devant des personnes assises sur l'herbe, d'où le terme "Gacaca" actuellement traduit par "tribunal traditionnel".

Dans un tel contexte, les parties prenantes à la réconciliation sont bien identifiées. Le coupable reconnaît sa faute et paie tribut. En recevant l'amende, la partie lésée accepte de tourner la page et d'entamer une nouvelle relation apaisée. Le récit suivant est rédigé à partir d'une histoire vraie.

En novembre 1961, Siméon et Théodore, contrairement à leurs frères Moïse et Casimir, prirent le parti de ceux qui avaient rejeté le référendum³ contre la monarchie au Rwanda. Ils essayèrent de quitter le pays, sans succès. Quand ils revinrent sur la colline Mara, leur cas fut soumis au conseil du voisinage, toutes les ethnies confondues. Ils furent jugés pour manque de solidarité envers le groupe, entente avec l'ennemi et mise en danger de la vie d'autrui. Plus tôt en effet, en 1959, les habitants de la colline

Mara s'étaient solidarisés pour empêcher les luttes ethniques et protéger les Tutsi contre les massacres dont leurs congénères furent victimes en d'autres endroits. En s'alliant avec "les ennemis de la République", Siméon et Théodore risquaient donc de raviver les différences ethniques et donner raison à ceux qui en voulaient aux Tutsis.

Le "gacaca" ou tribunal du voisinage, les condamna à payer chacun deux tonnes de bière de sorgho qui furent bus entre voisins.

La démarche de réconciliation pouvait aussi aboutir à une impasse. Par exemple, si l'homicide est la cause du conflit entre deux groupes, le groupe lésé exigeait la vengeance en tuant à son tour, dans l'autre groupe, l'auteur du crime ou quelqu'un d'autre. Si la réconciliation n'était pas scellée par cette

voie, une haine atavique s'installait entre les deux groupes. Cette haine se nomme "inzigo". Elle interdit aux deux groupes toute forme d'alliance, d'entraide ou de mariage.

3 - Le 28 janvier 1961, des leaders révolutionnaires en majorité Hutu proclamèrent la fin du régime monarchique et l'avènement de la république. A la demande du roi déchu, la Belgique, pouvoir de tutelle, sur instruction des Nations-Unies, organisa, le 25 novembre 1961, un référendum pour ou contre le retour du roi. Sur fond de violence, les partis Hutu confirmèrent le rejet de la monarchie tandis que les partis d'obédience tutsi contestèrent le résultat du référendum.

Entretemps, l'Eglise et l'Etat moderne ont apporté de nouveaux éléments à la notion de la réconciliation. L'Eglise a introduit une dimension spirituelle de la réconciliation. La notion de péché, de responsabilité collective, de désordre moral, de repentir, de conversion, de réconciliation avec Dieu et avec les morts, est un apport de l'Eglise. La loi écrite et la justice sont le monopole de l'Etat moderne. Le but premier de la justice n'est pas la réconciliation. Son objectif est de juger les faits conformément à la loi, de remettre la personne lésée dans ses droits et de sanctionner le coupable.

Les Accords d'Arusha signés le 4 août 1993 entre le gouvernement de la République rwandaise d'alors et le Front Patriotique Rwandais en vue de "trouver une solution politique négociée à la situation de guerre que vit le peuple rwandais depuis le 1er octobre 1990" apportent à leur tour un autre

élément. Ils innovent en ce qu'ils portent la réconciliation aux niveaux national et politique par l'institution de la Commission sur l'unité et la réconciliation nationales. Selon les Accords, la Commission "est chargée de : 1. préparer le débat national sur l'unité et la réconciliation nationales 2. préparer et diffuser une information éducative destinée à la population et visant l'unité et la réconciliation nationales". Ces accords ne furent pas mis à exécution mais l'idée de la réconciliation entre Rwandais ou groupes de Rwandais était alors lancée.

Elevée aux niveaux national et politique par les Accords d'Arusha, la réconciliation cesse d'être une démarche personnelle pour se remettre en bonne entente avec ses voisins ou en paix avec Dieu. Elle devient un instrument par lequel les dirigeants veulent mettre fin au conflit.

2. La réconciliation dans le contexte rwandais actuel

Les initiatives ou les débats actuels sont tributaires de l'évolution de la notion de réconciliation telle que construite par les différents acteurs de la société rwandaise. Elles portent sur plusieurs niveaux de la réconciliation, parfois confondent les genres. Selon les cas et les circonstances, les limites entre la loi, la justice, le politique, le religieux, l'individuel et le collectif s'estompent avec au bout une réconciliation réussie ou bancale.

La réconciliation est fondée sur les hypothèses suivantes :

- Il existe un lien naturel ou une relation entre les parties basée sur des engagements.
- La relation est personnelle ou intra personnelle, familiale, conjugale, spirituelle, politique, etc. (selon les cas.)
- Un conflit a perverti, menacé ou fait éclater la relation.
- Une volonté personnelle se manifeste ou est stimulée dans le but de sauver ou d'assainir la relation.

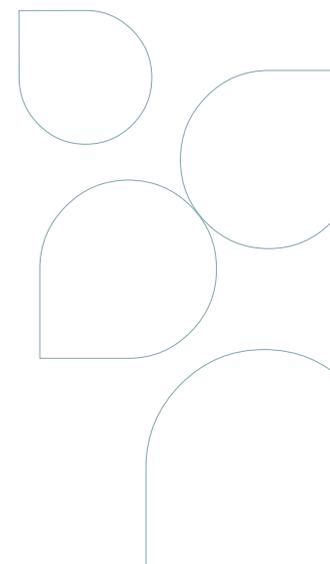
Le contexte rwandais actuel a vulgarisé la notion de réconciliation et multiplié les initiatives de réconciliation. Nous appelons "initiative de réconciliation" les actions ou programmes qui inscrivent dans leurs objectifs la réconciliation.

Les initiatives de réconciliation dont il est question ci-dessous diffèrent principalement par la nature du conflit auquel elles tentent de mettre fin. Elles sont ponctuelles ou plus durables. Elles sont collectives ou individuelles. Elles émanent du politique, des organisations religieuses ou de la société civile. Les initiateurs ont leurs approches, leurs groupes cibles ainsi que leurs stratégies.

Chaque initiative désigne son ou ses groupes cibles. Ceux-ci sont nommés, selon les cas, les belligérants, la population rwandaise, les Rwandais, les Européens, les Hutu, les Tutsi et les Twa, les prisonniers, les coupables relaxés et les rescapés, les composantes ethniques.

Les initiatives se placent dans le temps, dans l'espace ; surviennent souvent au moment où le conflit connaît son paroxysme. Au Rwanda, elles s'articulent autour des grands moments de tension de l'histoire récente du pays. Elles se présentent comme des démarches visant à résoudre les tensions. Au minimum elles prennent la forme d'appels ou d'invitations à réfléchir sur la nature du problème posé par le conflit. Elles nous renseignent que si la notion de réconciliation est dite polysémique, ce n'est pas par son essence, mais par le fait que les situations dont elle est censée être le résultat sont multiformes.

Globalement, les initiatives que nous avons recensées se rapportent aux questions suivantes : la guerre, les effets du génocide et des crimes contre l'humanité, la confession et le pardon pour les crimes commis, l'instabilité dans la sous-région, les prisons engorgées, la cohabitation des bourreaux et des rescapés, l'avenir des jeunes dans l'espace post-génocide. La réconciliation est proposée comme une solution au problème posé même si, pour être atteinte, elle suppose des préalables à réaliser.



3. Quelques initiatives de réconciliation

1. Mettre définitivement fin à la guerre⁴ : La commission pour l'unité et la réconciliation dans les Accords d'Arusha

Commencée le 1^{er} octobre 1990, la guerre est appelée "guerre d'invasion" par le gouvernement d'alors, "guerre de libération" par le Front Patriotique Rwandais (FPR). Elle puise sa source dans les contentieux de 1959 et 1973 au cours desquels des milliers de Tutsi furent poussés à l'exil. Les Accords d'Arusha signés le 4/8/1993 dans la ville tanzanienne du même nom étaient censés y mettre fin. Ils furent vidés de leur contenu par la reprise des hostilités et le déclenchement du génocide des Tutsi en avril 1994.

La guerre a été exportée hors du Rwanda en 94 quand les FAR ont emporté dans leur fuite des milliers de réfugiés Hutu. L'Armée Patriotique Rwandaise (APR) du FPR les poursuit au Zaïre (République Démocratique du Congo), procéda au démantèlement des camps et contribua à la chute du Président Mobutu.

C'est suite à la guerre entre le gouvernement rwandais et le FPR que la réconciliation fut élevée aux niveaux politique et national à tra-

vers la Commission pour l'Unité et la Réconciliation. Initiée par les belligérants sous les auspices de la communauté internationale, la Commission fut créée à la fois comme un adjuvant et un produit des Accords d'Arusha. Alors que ceux-ci étaient destinés à mettre fin à la guerre commencée le 1^{er} octobre 1990, la Commission avait pour mission de préparer un débat national sur l'unité et la réconciliation nationales et éduquer la population à les mettre en pratique.

Dans ce contexte, la fin de la guerre autorisait l'organisation du débat et de l'éducation. Ceux-ci devaient préparer les esprits à renoncer définitivement à toute velléité belliqueuse entre les populations unies et réconciliées.

Les parties à la réconciliation sont les habitants du Rwanda. La guerre a brisé leur relation. L'Etat, gestionnaire de la guerre et de la fin de la guerre est aussi l'initiateur de la réconciliation. Il lui incombait d'initier un débat et d'éduquer la population à l'unité et à la réconciliation.

De ce point de vue, la démarche de réconciliation passe par la recherche des causes du conflit et la volonté de les éradiquer.

La reprise de la guerre et le génocide déclenché le 7 avril 1994 n'ont pas permis la

mise en œuvre des objectifs définis. La Commission Nationale pour l'Unité et la Réconciliation créée en 1999 fut conçue à une autre époque et dans le contexte du génocide. Nous y reviendrons.

2. Juger pour réconcilier : Le Tribunal Pénal International pour le Rwanda

N'étant pas intervenue pour stopper le génocide, la communauté internationale voulut intervenir dans le jugement des responsables du génocide et des autres crimes contre l'humanité par la création du Tribunal Pénal International pour le Rwanda (TPIR).

Le TPIR fut créé par la RÉSOLUTION 955 (1994) adoptée par le Conseil de sécurité⁵, le 8 novembre 1994 dans un double objectif :

- Assurer la paix et la sécurité internationales en traduisant en justice les responsables d'actes de génocide et d'autres violations flagrantes, généralisées et systématiques du droit international humanitaire commis au Rwanda ;
- Contribuer au processus de réconciliation nationale ainsi qu'au rétablissement et au maintien de la paix en poursuivant les personnes présumées responsables d'actes de génocide ou d'autres violations graves du droit international humanitaire.

Il y a lieu de distinguer, dans l'énoncé des objectifs du TPIR, les méthodologies et les moyens des objectifs poursuivis. Les objectifs sont la paix et la sécurité nationales, d'une part, la réconciliation nationale, d'autre part. Les moyens d'atteindre ces objectifs sont la poursuite et le jugement des responsables d'actes de génocide et d'autres violations du droit international humanitaire commis au Rwanda entre le 1^{er} janvier et le 31 décembre 1994.

Le TPIR a fermé ses portes le 31 décembre 2015. Son bilan est généralement évalué en termes de personnes poursuivies et/ou jugées et en argent dépensé. A notre avis, cela équivaut à évaluer le travail d'un bâtisseur en termes de briques et de leur coût au lieu de considérer la qualité de la maison construite conformément au plan établi.

4 - Nous avons choisi de donner un titre à chaque initiative selon la stratégie que ses initiateurs semblaient vouloir lui donner. Par ailleurs, les informations que nous reprenons au sujet de ces diverses initiatives proviennent soit du site internet officiel de l'initiative en question (lorsqu'elle en a un), soit d'articles de presse, soit d'exemplaires en notre possession lorsqu'il s'agit d'écrits, soit encore de sites Internet tels que <https://www.insightonconflict.org/fr/>
5 - A sa 3453^e séance

Selon les chiffres, le TPIR a inculqué 93 personnes pour génocide et autres violations graves du droit international humanitaire commises en 1994 et a dépensé des milliards de dollars. Ce sont des chiffres aphones qui ne permettent pas de répondre à la question essentielle de savoir si le TPIR a créé des conditions favorables à la paix et à la réconciliation au Rwanda.

L'initiative de réconciliation du TPIR est venue d'en haut et de l'extérieur des groupes cibles. Il n'est donc pas étonnant que ceux-ci n'aient pas été satisfaits du travail accompli. Le gouvernement rwandais a manifesté sans cesse son désaccord contre le fonctionnement du TPIR, incriminant son coût et sa bureaucratie.

3. Oser parler de la réconciliation, l'exemple de la revue Dialogue

La revue Dialogue a été fondée en 1967 par l'Abbé Jean MASSION, prêtre belge prêté en 1958 par l'archidiocèse de Malines à celui de Kabgayi-Kigali. Selon son fondateur, *“La revue Dialogue est une revue d'information et de réflexion. Elle paraît tous les mois”*.

Fin 1992, la revue Dialogue se constitua en asbl. En 1994, elle émigra en Belgique où elle fut publiée, avec la mention “momentanément en Belgique”, à l'initiative des membres du Comité exécutif et des membres de l'asbl Dialogue de droit rwandais réfugiés ou vivant en Belgique.

A partir de 1998, un comité se constitua à Kigali pour demander le retour de Dialogue au bercail. Un comité de Bruxelles décida à son tour de se constituer en asbl Dialogue de

Hutu et Tutsi ont dénoncé, chacun selon leur point de vue, la partialité du TPIR. Pour les rescapés du génocide, le nombre de personnes jugées est très faible et les peines infligées fort légères. Les Hutu considèrent qu'en n'inculpant pas les responsables du FPR, le TPIR n'a pas rempli sa mission.

Selon certains activistes des droits de l'Homme toutefois, *“La création du TPIR a constitué une évolution extraordinaire dans la réponse internationale aux violations graves et généralisées des droits humains. Cela a envoyé le message que les crimes graves, quelle que soit la personne qui les commet et quel que soit le lieu où ils sont commis, devraient faire l'objet de poursuites et de procès”*⁶.

droit belge. Ainsi deux initiatives vinrent le jour se prévalant chacune d'être dépositaire de la propriété et de l'éditorial de la revue Dialogue. En même temps, deux revues Dialogues furent publiées simultanément mais à des rythmes différents, l'une au Rwanda, l'autre en Belgique. Dialogue Belgique agrandit son centre d'intérêt sur la région des Grands Lacs avec une priorité sur le Rwanda. Elle élargit son comité de rédaction à des ressortissants burundais et congolais.

Les deux équipes menèrent une guerre fratricide par tribunaux interposés, Kigali demandant à Bruxelles de lui restituer “son patrimoine matériel et immatériel”. Kigali n'obtint pas les frais qu'elle avait réclamés. Le nombre d'abonnés de Dialogue Belgique diminua sans cesse. Elle cessa de paraître en 2012.

La revue Dialogue publiée en Belgique a abordé le thème de la réconciliation entre 1995 et 2006.

Dialogue est donc à la fois une asbl et une publication. Objet elle-même de conflit entre deux acteurs qui s'en disputent la propriété, elle a inspiré des dossiers sur la réconciliation et fait connaître, en les publiant, des initiatives ou points de vue sur la réconciliation des acteurs vivant à l'intérieur ou à l'extérieur du Rwanda.

Parler de réconciliation alors que les plaies du génocide sont encore béantes pouvait être qualifié à la fois d'indécrot et de courageux. Il s'en est trouvé dans la revue Dialogue qui ont franchi le pas et ont osé traiter de l'opportunité et des préalables à la réconciliation dans un Rwanda déchiré par la haine, certes, mais dans lequel les flammes de l'amour n'étaient pas complètement éteintes.

a. Les auteurs

Comme organe d'information et d'expression, la revue Dialogue a abordé le thème de la réconciliation entre 1995 et 2006, période au cours de laquelle elle était publiée en Belgique. Les auteurs donnaient leurs avis sur la question de la réconciliation, du pardon et proposaient des pistes pour y parvenir.

Il est spécialement fait mention de la réconciliation dans les numéros : **185**, septembre 1995 ; **189** février-mars 1996 ;

201, novembre-décembre 1997 ; **202**, janvier-février 1998 ; **219**, novembre-décembre 2000 ; **226**, janvier-février 2002 ; **230**, septembre-octobre 2002 et **240**, novembre 2005.

Les documents rédigés par des personnes vivant au Rwanda se retrouvent dans les numéros **189**, **201**, **202** et **230**. Le premier est une “lettre des prêtres rwandais de l'intérieur aux prêtres rwandais réfugiés” : *“Notre souhait le plus sincère est qu'un dialogue franc et sans intermédiaire puisse s'établir entre nous”* (189, pp. 5-7).

Deux articles sont référencés dans le numéro de novembre-décembre 1997. Le premier est celui de feu l'abbé Modeste MUNGWARAREBA. Sous le titre : “Que l'Eglise prêche-t-elle aujourd'hui au sujet de la justice ?” (201, pp.61-66). L'auteur aborde aussi les questions du pardon et de la réconciliation. Dans le même numéro, Mgr Th. NTIHINYURWA, archevêque de Kigali, donne son avis sur la création de la “Commission Vérité et Réconciliation : chances de réussite pour le Rwanda” (201, pp.56-57).

L'article dont question dans le numéro 202 est écrit par le député Innocent KAGERUKA, partie à “La Confession de Detmold”. Il a pour titre : “Pistes de réflexion sur les possibilités de la réconciliation au Rwanda” (202, pp.57-59).

6 - Géraldine Mattioli-Zeltner, Directrice du plaidoyer pour le programme Justice Internationale à Human Rights Watch, décembre 2015.

Le dernier document est une lettre des évêques catholiques du Rwanda écrite à l'occasion de l'introduction des juridictions GACACA : "Juridictions GACACA : pour une justice qui réconcilie". La lettre est une exhortation "à rechercher ce qui contribue à la réconciliation de la famille rwandaise", un appel à l'engagement "à construire un pays paisible que nous allons léguer à nos enfants sans leur laisser des déchirements et des haines réciproques qui n'en finissent pas" (230, pp.3-13).

Les autres articles et dossiers donnés en référence sont rédigés par des personnes vivant à l'extérieur. A l'exception du témoignage sur la Communauté de l'Emmanuel de la paroisse de RUHANGO : "Une communauté qui sort de l'ordinaire" (189, pp.21-28). Les autres écrits sont des appels adressés aux Rwandais en général et aux autorités rwandaises, politiques et religieuses, en particulier.

L'article de T. MUSABYIMANA publié dans le numéro 185, pp.25-31 porte le titre : "La réconciliation est-elle possible au Rwanda ?". Celui de V. LINGUYENEZA, paru dans le numéro 189, pp.43-54, est intitulé : "Pardon et réconciliation entre les Rwandais".

Les numéros 219 et 226 évoquent respectivement "Les chantiers de la réconciliation" et "Mémoire et réconciliation". L'éditorial du numéro 240, p.3, définit la réconciliation comme le résultat "d'un vivre ensemble sincère et convivial".

b. Conception de la réconciliation

Dans cette revue, la réconciliation est présentée de différentes manières. Elle est notamment considérée comme une **fatalité** : "*nous Rwandais, sommes condamnés à vivre ensemble* (185, sept 1995, p.28)". Sans elle, l'harmonie sociale nécessaire au fonctionnement de la société est rompue : "*La société traditionnelle avait besoin de la réconciliation pour garder son harmonie sociale* (226, p.6)". Elle est nécessaire pour la mise en place des mécanismes de développement : "La réconciliation est une affaire entre les citoyens d'un même pays. Elle est la base de toute tentative et de mise en marche de tous les rouages du fonctionnement des mécanismes de développement" (202, p.58).

La réconciliation est une démarche vers un "**vivre ensemble sincère et convivial** qui débouchera sur une réconciliation véritable" (240, novembre-décembre 2005, p. 3).

C'est un processus qui "**demande du temps**" (185, p.25) et qui est "difficile" (idem, p.28) à la mesure de l'éclatement de la société rwandaise, mais "possible" (idem, p.28). De même : "*... la réconciliation du peuple rwandais avec lui-même est possible car elle dépend (en grande partie) de la volonté politique de ses dirigeants, qui peuvent se faire aider par la société civile, les confessions religieuses, les associations de toutes sortes, nationales et internationales*" (189, février-mars 1996, p.44-45).

C'est un processus **de guérison** qui demande du temps : "*Aujourd'hui, les souffrances consécutives sont encore très vives. Un temps*

d'apaisement et de relaxation est nécessaire. Il faut respecter le cheminement du peuple et sa souffrance. Il faut du temps avant de commencer. Ce temps serait consacré à préparer le peuple et les différents groupes à entrer dans le processus de guérison. Il ne servirait à rien de vouloir brûler les étapes" (201, novembre-décembre 1997, p.57).

Etant donnés les dégâts humains et matériels provoqués ou subis, la réconciliation est **une action de réparation** : "*réparer la fracture et une relation brisée par un différend*" (n° 226, p.6).

Il n'existe pas de simultanéité absolue entre **pardon et réconciliation** : "*Le pardon est un processus plus long parce que plus intérieure comme volonté et comme démarche. Par contre la réconciliation me semble une urgence pour des raisons d'opportunité politique. Les victimes pardonneront, dans le futur, aux bourreaux qui ont tué les leurs, ou ne leur pardonneront pas du tout*" (189, p.44).

Le pardon ne se force pas. Il est obtenu par l'accompagnement et le respect de la douleur de la victime : "*Le pardon ne se force pas.... C'est un long processus qui conduit la victime à atteindre sa libération intérieure. C'est dans un accompagnement respectueux et compatissant à la douleur de la victime qu'on peut l'aider à pardonner*" (201, p.64).

La réconciliation s'accompagne de **la mémoire** pour identifier les responsabilités et réparer les torts subis : "*Seul le concours*

de tous ces éléments peut permettre la réconciliation, basée non sur l'oubli, mais sur la reconnaissance des responsabilités dans les torts causés en vue de leur réparation" (185, sept. 1995, p.30). La mémoire permet de tirer du passé des enseignements pour les générations futures (226, p.6). Il existe malheureusement des mémoires qui attisent la haine : "*Cependant, il y a une "mémoire" qui est une autre violence, une autre façon d'attiser la haine. Cette façon d'exhiber des cadavres par exemple, de multiplier les musées de crânes... surtout quand certains sont tombés sous vos propres balles et que vous les comptabilisez sur le compte des autres pour faire nombre*" (189, février-mars 1996, pp. 48-49).

La véritable mémoire est celle qui permet de se réconcilier avec l'histoire : "*Faire mémoire, c'est faire la vérité, toute la vérité...*". Se réconcilier avec l'histoire, avec la vérité historique, me semble être une démarche sans passion, une démarche tout à fait scientifique qui va de pair avec la rigueur des lois de la critique historique (idem, p. 49).

c. Les préalables

Il n'existe pas d'inventaire exhaustif et consensuel sur ce point. Chaque auteur y va de ses **préalables**, tant la tâche est longue et difficile. Ci-après, une liste, non exhaustive des conditions considérées comme nécessaires pour atteindre la réconciliation :

- Il faut identifier tous les coupables pour les juger et les punir (185, p.29).

7 - "Même si du point de vue chrétien, le pardon et la réconciliation sont l'une des exigences du Christ qui déconcertent parce que Jésus Christ appelle à dépasser le strictement humain, le strictement raisonnable" (189, février-mars 1996, p.51).

- Les biens endommagés ou volés doivent être réparés et restitués (idem).
- Il faut mettre fin à l'impunité et désigner le crime comme crime, d'où qu'il vienne (189, pp.6-7).
- La justice doit se soucier de réconcilier les citoyens rwandais en rendant des jugements équitables et en bannissant la culture de l'impunité (230, p.4).
- Il faut nommer tous les coupables, dire la vérité et rien que la vérité, en dénonçant tous les crimes commis entre octobre 1990 et le 31 octobre 1994 (idem, p.8).
- Un dialogue franc et sans intermédiaire doit s'établir entre les pasteurs de l'Eglise (189, p.7).
- Il faut une mission évangélique qui console, appelle à la conversion des pécheurs, au pardon et à la réconciliation (idem, p.6).
- Il faut surtout une volonté qui voie dans la réconciliation une urgence et une opportunité politique (idem, p.44) ; une volonté politique d'ouverture à tous les fils et filles du Rwanda à reconstruire ensemble un Nouveau Rwanda non empreint de haine et de lutte sanglante pour le pouvoir (230, p.17).

d. Les signes

Les auteurs évoquent des signes selon lesquels la réconciliation est en marche ou alors handicapée. Ils déplorent principalement la situation d'un Rwanda meurtri par les violences, les divisions, l'impunité, le mensonge, la volonté de vengeance avec pour conséquence une harmonie sociale rompue.

Les écrits publiés dans *Dialogue* égrènent aussi des signes positifs :

- Le Gouvernement a mis en place la Commission pour l'Unité et la Réconciliation telle que recommandée par les Accords d'Arusha (219, p.4).
- L'Eglise catholique a remis sur les rails la Commission Justice et Paix (202, p.58)
- Les synodes diocésains extraordinaires ont permis aux Chrétiens d'avouer leurs méfaits, de demander pardon et à ceux qui les ont subis, de pardonner (230, p.5).
- Des secours divers sont apportés à ceux que le génocide et les massacres ont privé de tout (idem. p.4).
- Des groupes spontanés voient le jour pour reconstruire les habitations détruites des victimes ou rendre les biens pillés (185, p. 31).
- Les groupes de prière dont l'initiative revient à des laïcs ont été créés : "Fort heureusement, pendant qu'un certain clergé s'embourbe dans un double langage, beaucoup de laïcs, dont les groupes de prière, s'organisent pour parler aux autres laïcs de l'urgence de la réconciliation et du pardon" (189, p.54).
- Des mouvements charismatiques, à l'instar de la Communauté de l'Emmanuel dans la paroisse de RUHANGO, ont élaboré une pastorale de la réconciliation qui appelle tous les chrétiens, Hutu et Tutsi, à vivre ensemble et essaient dans toutes les paroisses du Rwanda (189, pp. 21-28).

e. Méthodologie

La méthodologie de *Dialogue* est celle d'une revue. Elle identifie les thèmes, choisit les articles et les publie à l'intention de ses

lecteurs, abonnés ou pas. Elle remplit sa mission comme organe d'information en diffusant les articles et parfois en suscitant une réflexion sur le thème de la réconciliation. Son rôle n'est pas passif, dans le fait qu'elle choisit des articles et des thèmes qui coïncident avec sa ligne éditoriale. Sur ce point, ses détracteurs ont raison de l'accuser de prendre parfois des libertés par rapport à la position officielle.

Les écrits publiés par *Dialogue* que nous avons référencés procèdent presque tous de la même manière. Ils brossent d'abord la situation du pays (harmonie sociale brisée, justice bancalée, quelques améliorations), envisagent des remèdes (les préalables) et proposent parfois des stratégies.

Selon presque tous les documents référencés, des signes évidents peuvent témoigner que la réconciliation est en marche ; des approches et moyens pour y parvenir sont renseignés. Au sommet de l'Etat, la Commission pour l'Unité et la Réconciliation a été mise en place conformément aux Accords d'Arusha tandis que la hiérarchie de l'Eglise a remis sur les rails la Commission Justice et Paix.

Au niveau de la base, des groupements spontanés permettent aux uns de construire des habitations pour les victimes, aux autres de restituer des biens pillés. Du point de vue de l'Eglise, des synodes diocésains, des mouvements charismatiques donnent lieu à des rencontres de repentir et de pardon. Des groupes de prière initiés par des laïcs s'organisent autour du pardon (189, p.54).

Les articles proposent également une série d'actions à mener comme ci-dessous :

Les autorités publiques et religieuses ainsi que leurs dirigés sont invités à prendre conscience que la réconciliation est une nécessité pour l'harmonie sociale en général et le développement du pays en particulier, et à procéder à la création des espaces d'unité et réconciliation ainsi que des espaces de dialogue capables de libérer la parole et chercher ensemble la vérité (219,45).

L'Etat doit appliquer une justice qui promeut le pardon et l'acceptation mutuelle : *"Reconnaissez qu'il n'y a pas de paix possible qui ne soit basée sur la justice, mais aussi qu'une justice qui reconstruit et réconcilie les familles va de pair avec le pardon et l'acceptation mutuelle"* (230, p.12).

Plus particulièrement, l'Eglise doit prendre *"des initiatives pour le deuil, la nouvelle pastorale, etc. ou par les associations qui organisent des sessions de non-violence active"* (185, p.31) ; parler de l'urgence de la réconciliation et du pardon (189, p.54); promouvoir un dialogue direct : *"Notre souhait le plus sincère est qu'un dialogue franc et sans intermédiaire puisse s'établir entre nous"* (189, pp. 5-7), franc et sincère surtout à partir de la base : *"Favoriser un dialogue franc à tous les niveaux de la population en commençant par les unités de base"* (202, p.59).

COMMÉMORATIONS ANNUELLES DES RWANDAIS AU MOIS D'AVRIL

A lui seul, le sujet des commémorations organisées par les Rwandais autour des événements déclenchés en avril 1994 mériterait que BePax y consacre une brochure. En effet, derrière ces cérémonies et autres manifestations se cachent des idéologies et conceptions du génocide, des interprétations des événements et de l'histoire, des luttes pour la conquête ou le contrôle du pouvoir. Ce jeu est loin d'être bipolaire. Il n'obéit pas toujours aux oppositions traditionnelles souvent simplistes entre Hutu et Tutsi. Il ronge de l'intérieur les uns et les autres et retarde la réconciliation prônée dans la présente brochure.

Le génocide perpétré contre les Tutsi en 1994 reconnu par la Résolution 2150 (2014) du Conseil de Sécurité des Nations-Unies fut un crime d'une horreur indicible et d'une étendue sans précédent. Il fut le point culminant d'une crise socio-politique qui a débuté bien avant la guerre d'Octobre 1990. Cette période trouble a eu des répercussions importantes aussi bien sur la scène politique que sociale et humanitaire, répercussions aussi bien immédiates qu'à long terme, telles que l'assassinat de plus d'un million de personnes, essentiellement des Tutsi et des opposants hutu, la fuite de plus d'un million de personnes à l'extérieur

du Rwanda, essentiellement des Hutu, alimentant au fil des années une diaspora rwandaise déjà importante par son nombre, diverse dans ses composantes, divisée quant à son positionnement politique et idéologique, rétive jusqu'à présent aux rapprochements véritables.

Les premières commémorations ont eu lieu en 1995 sous la houlette du collectif des survivants du génocide, créé cette même année et dénommé "IBUKA", "Souviens-toi" en français. Depuis, chaque année, principalement en avril, des cérémonies sont organisées aussi bien au Rwanda qu'à l'étranger, notamment en Belgique.

1. Au Rwanda

Les commémorations font partie intégrante de la politique du gouvernement d'imposer une mémoire collective des Rwandais, afin, affirme-t-il, de les amener à interioriser la gravité du mal commis et le "plus jamais ça !" ⁸.

La cérémonie officielle de commémoration se déroule le 7 avril et est suivie d'une semaine de deuil national. Les organisateurs sont le gouvernement, la Commission nationale de lutte contre le génocide (CNLG) et les associations des survivants

du génocide regroupés au sein du collectif IBUKA (Souviens-toi).

Le gouvernement occupe une place de premier plan parmi ces acteurs. A titre indicatif, le gouvernement décrète une semaine de deuil national débutant le 7 avril et se terminant le 13 avril. Durant cette semaine, le drapeau national est mis en berne, des endroits de loisirs et autres sites assimilés sont fermés, les stations de radio et télévision sont invitées à diffuser de la musique et des émissions de circonstance. De même, des conférences sur les thèmes du génocide, toutes rassemblées sous un centre d'intérêt commun ⁹ décidé par le gouvernement, sont programmées dans plusieurs institutions publiques et privées. Des actions d'exhumation et d'enterrement des ossements des victimes du génocide des Tutsi sont également organisées afin de leur donner une sépulture digne.

Après la semaine de deuil national, le collectif IBUKA prolonge les activités de commémoration durant cent jours, en écho à la centaine de jours qu'a duré le génocide. Dans cette initiative, il collabore

étroitement avec les autorités administratives locales et l'association des étudiants rescapés du génocide, AERG.

Gouvernement et "IBUKA" commémorent les seules victimes du génocide commis contre les Tutsi. Ils ne laissent aucun espace aux autres victimes, surtout celles tombées sous les coups de l'APR (Armée Patriotique Rwandaise, alors branche armée du FPR, parti au pouvoir).

2. A l'extérieur

Chaque année, au mois d'avril, les cérémonies de commémoration sont aussi organisées à l'extérieur du Rwanda. Conformément à la Résolution 58/234 de l'Assemblée Générale des Nations-Unies désignant la date du 7 avril comme Journée de réflexion sur le génocide au Rwanda, dans son siège comme dans ses Bureaux à travers le monde, l'organisation des Nations-Unies programme, depuis 2005, des cérémonies de commémoration.

Concernant les Rwandais spécifiquement, l'Etat rwandais joue également un rôle

8 - Voir plus loin dans le texte l'initiative gouvernementale : la Commission Nationale pour l'Unité et la Réconciliation

primordial dans l'organisation des cérémonies de commémoration à l'étranger, à travers ses ambassades. Il s'appuie le plus souvent sur les associations de la diaspora rwandaise.

Néanmoins, contrairement à ce qui se passe au Rwanda, à l'extérieur du pays, et plus particulièrement en Belgique, d'autres acteurs se manifestent dans l'organisation des cérémonies de commémoration et affichent leurs différences et mêmes leurs divergences. Ainsi depuis 1995, en Belgique, l'on assiste à une véritable guerre des mémoires entre deux blocs. D'un côté, réunies autour de l'ambassade, des associations des survivants du génocide commémorent le génocide perpétré contre les Tutsi. De l'autre côté, ce sont les partis opposés au gouvernement rwandais auxquels s'adjoignent des associations proches des victimes du FPR qui commémorent ensemble le génocide rwandais et les victimes du FPR-INKOTANYI.

Dans le Royaume de Belgique principalement, les cérémonies de commémoration sont organisées sur fond de tensions, de guerre des mémoires, d'accusations mutuelles et d'invectives réciproques. Ceux qui commémorent (beaucoup préfèrent

de plus en plus s'abstenir) s'identifient aux deux grandes communautés rwandaises traditionnelles, Hutu et Tutsi, chaque communauté ayant ses mentors belges autochtones qui la supportent.

Deux principales associations historiques des commémorations des deux communautés sont le Centre de Lutte contre l'Impunité et l'Injustice au Rwanda (CLIIR) et l'Association IBUKA-Mémoire et Justice. Le CLLIR¹⁰ organise sa commémoration le 6 avril, IBUKA¹¹, le 7 avril.

Des associations de moindre envergure organisent également des commémorations en Belgique. Les unes se limitent à une ville (rescapés de Charleroi), d'autres à une province (rescapés du génocide contre les Tutsi du Hainaut et des dix Casques bleus belges), ou encore sont de circonstance (les partis politiques), etc.

4. Se repentir au nom de son groupe : La Confession de Detmold

La confession de Detmold est par excellence une approche spirituelle de la réconciliation. Les initiateurs sont unis par la foi chrétienne. Ils ne s'en cachent pas : "Nous, Chrétiens de différentes Eglises, venus du Rwanda et d'ailleurs, réunis à Detmold en Allemagne du 7 au 12/12/1996 sur invitation du Dr. Fulgence Rubayiza..."

Ils pleurent un Rwanda abimé par le génocide et les crimes contre l'humanité, déchiré par la méfiance, la peur et la haine. Ils en appellent à un Rwanda réconcilié où chacun sera reconnu comme frère et sœur, respecté comme enfant de Dieu.

*"Que chacun puisse trouver au Rwanda reconnaissance et respect, un espace d'enracinement au milieu de frères, de sœurs et d'amis";
"nous libérer de la méfiance et de la peur qui nous séparaient (...) refait de nous des frères et des sœurs engagés ensemble sur*

la Voie de son Fils mort et ressuscité...". S'ils se définissent tous comme Chrétiens, ils se reconnaissent aussi différents. Ils sont Hutu, Tutsi et Européens, venus de l'intérieur ou de l'extérieur du Rwanda. Ils sont 9 Hutus, 9 Tutsis, 6 Européens. Ils s'affichent comme des représentants des composantes de la tragédie rwandaise et, au minimum, comme des représentants du peuple rwandais. "Le peuple rwandais ne pourra se réconcilier que si chaque composante accepte de s'agenouiller devant la souffrance de l'autre, de confesser devant l'autre son propre crime et de demander humblement pardon à ses victimes".

9 - Exemple : lors de la 18^{ème} commémoration, ce centre d'intérêt ("insanganyamatsiko" en langue du Rwanda) était : "Faisons mémoire du génocide en tirant les leçons de l'histoire pour construire notre avenir" ("Twibuke jenoside, twigire ku mateka twubaka ejo hazaza").

10 - Le CLLIR parle plus aisément de « génocide rwandais », « de victimes des massacres qui ont endeuillé simultanément tous les groupes ethniques du Rwanda ».

11 - L'Association IBUKA-Mémoire et Justice est née en août 1994, à l'initiative des proches des victimes du génocide résidant en Belgique et leurs amis, afin de créer une structure internationale chargée d'honorer la mémoire des victimes du génocide et de réclamer justice en leur nom. Elle se voulait libre et indépendante. Liberté et indépendance leur ont été progressivement dépossédées par le gouvernement rwandais.

Nous, chrétiens de différentes Eglises, venus du Rwanda et d'ailleurs, réunis à Detmold en Allemagne du 7 au 12/12/1996 sur invitation du Dr. Fulgence Rubayiza, aidés en cela par la communauté œcuménique de Hiddesen, pour prier et réfléchir ensemble sur notre engagement dans la construction d'un Rwanda harmonieux, où il fasse bon vivre pour tous les enfants des hommes, après discussions, échanges et prière, déclarons ce qui suit:

I. Le peuple rwandais ne pourra se réconcilier que si chaque composante accepte de s'agenouiller devant la souffrance de l'autre, de confesser devant l'autre son propre crime et de demander humblement pardon à ses victimes.

II. C'est pourquoi :

1° Nous, chrétiens hutu présents à Detmold, reconnaissons que les nôtres ont opprimé les Tutsis de diverses manières depuis 1959. Nous confessons le crime de génocide commis par le groupe hutu à l'encontre du groupe tutsi à diverses époques de l'histoire du Rwanda, et suprême-ment en 1994.

Nous avons honte des horreurs et des atrocités que les Hutu ont fait subir aux Tutsi: tortures, viols, éventrations de femmes enceintes, découpages de corps humains en morceaux, enterrement de personnes vivantes, chasse à l'homme avec des chiens comme on traque une bête,

tueries dans des églises et des temples autrefois reconnus comme des lieux d'asile, massacres de vieux, de vieilles, d'enfants, et de malades dans les hôpitaux, forcer des proches à exécuter leurs proches, brûler vives des personnes, refus de sépulture, et mille autres procédés cyniques de dégrader et mettre à mort dans la dérision.

Nous portons sur nous le poids terrible de ce crime innommable, et nous acceptons d'en supporter les conséquences sans ressentiment. Nous implorons nos frères et sœurs hutu de ne pas oublier ce passé terrible quand ils jugent la réalité actuelle du Rwanda. Nous demandons humblement pardon à Dieu et à nos frères et sœurs tutsi pour tout le mal que nous leur avons infligé. Nous nous engageons à faire tout ce qui est en notre pouvoir pour leur rendre honneur et dignité, et retrouver à leurs yeux notre humanité perdue.

2° Nous chrétiens tutsi présents à Detmold, sommes heureux et nous sentons soulagés par la demande de pardon de nos frères hutu. Nous demandons à notre tour pardon à Dieu et aux Hutu pour la répression et la vengeance aveugles exercées par les nôtres contre des populations hutu en dehors de toute légitime défense.

"Inkoni ikubise mukeba uyireza urugo"
(Le fait de légitimer le mal sous prétexte qu'il frappe un rival, finit par se retourner contre celui qui le légitime).

Nous demandons également pardon à Dieu et à nos frères hutu pour certaines attitudes arrogantes et méprisantes affichées contre eux au cours de notre histoire au nom d'un ridicule complexe de supériorité ethnique.

3° Nous chrétiens occidentaux présents à Detmold, reconnaissants de l'amitié, de la confiance et de l'invitation de nos frères et sœurs rwandais à partager leur prière, confessons que depuis l'arrivée des premiers européens au Rwanda, nous avons sérieusement contribué à faire grandir les divisions dans la population rwandaise.

Nous regrettons que, trop sûrs de notre supériorité, nous avons fait des discriminations entre les gens en globalisant et en considérant les uns comme bons et les autres comme mauvais.

Nous regrettons que nos pays, par la livraison d'armes à toutes les parties, ont favorisé la violence. Nous regrettons notre silence et notre abandon des réfugiés des années de l'indépendance. Nous regrettons notre silence et notre abandon du peuple rwandais lors du génocide et des massacres de 1994. Nous regrettons notre silence et notre abandon quant à la recherche d'une solution valable au retour des réfugiés d'après le génocide. Nous regrettons notre manque d'écoute et de partage des souffrances vécues par tous nos amis rwandais.

Pour tout ce mal nous demandons sincèrement pardon à Dieu et à nos sœurs et frères rwandais que nous n'avons pas respectés comme tels, et nous voulons nous engager avec Jésus dans un chemin d'écoute, de respect et de solidarité.

III. Nous engageons toutes les composantes de la société rwandaise et leurs ami(e)s de la communauté internationale à se sentir également concernés par la misère des uns et des autres. Nous les exhortons à travailler ensemble pour soulager et réhabiliter tous ceux qui ont été blessés par la tragédie rwandaise : les veuves, les orphelins, les prisonniers, les réfugiés anciens et nouveaux, les sans-logis, et ces grands laissés pour compte que sont les Batwa.

Que chacun puisse trouver au Rwanda reconnaissance et respect, un espace d'enracinement au milieu de frères, de sœurs et d'amis.

IV. Nous rendons grâce au Père qui nous a donné son Esprit pour briser nos cœurs de pierre et nous libérer de la méfiance et de la peur qui nous séparaient. Il a refait de nous des frères et des sœurs engagés ensemble sur la Voie de Son Fils mort et ressuscité pour réconcilier les hommes avec Dieu et entre eux.

Les préalables à la réconciliation sont ainsi clairement établis : reconnaître la souffrance de l'autre, confesser ses crimes et demander pardon. C'est ce qui a été fait à Detmold. Au nom des composantes de la tragédie rwandaise, chaque groupe a confessé ses crimes et demandé pardon à l'autre.

Inspirés et emportés par leur foi chrétienne, préoccupés et attristés par la situation qui prévalait, les initiateurs de la Confession de Detmold, très peu embarrassés des conséquences politiques, historiques et juridiques que pouvaient produire leurs propos, ont décrit, et idéalisé le Rwanda reconstruit et réconcilié, "harmonieux, où il fait bon vivre pour tous les enfants des hommes".

Les critiques suivantes leur sont principalement adressées :

- La division des Rwandais en trois composantes Hutu, Tutsi et Twa sera prohibée au nom de l'identité commune prônée par la Commission pour l'Unité et la Réconciliation qui verra le jour en 1999.
- Il a été reproché aux initiateurs de la Confession de Detmold de s'être octroyé le droit de parler au nom de leur groupe. Chaque groupe s'est dit trahi, affirmant ne pas se reconnaître dans les crimes qui lui sont imputés. Juridiquement, la notion de culpabilité collective est rejetée depuis le tribunal de Nuremberg. Il est en outre dénué de sens d'accuser moralement un peuple tout entier.
- Le découpage de l'histoire rwandaise fut lui aussi sujet à caution. Il fut reproché aux initiateurs de s'être référés à la période 1959-1994 comme s'il n'y avait pas eu un avant 1959 et un après 1994.

Deux ans après le génocide, alors que les armées du Front Patriotique Rwandais et des Forces Armées Rwandaises guerroyaient encore, la Confession de Detmold exhale courage et une réelle audace.

Elle légua aux initiatives ultérieures les notions de confession, de demande de pardon et de pardon au nom du groupe. La méthode est pratiquée par les ONG étrangères et le gouvernement¹². Comme le note Valérie Rosoux : "Les séminaires organisés par l'ONG World Vision à destination des leaders religieux rwandais sont symptomatiques à ce sujet (Steward, 2009). Leur approche se base en effet sur une demande de pardon collective, chaque participant étant amené à présenter ses excuses pour les méfaits du passé, participants occidentaux y compris. Dans le cas où aucune faute personnelle n'aurait été commise par les participants, ces derniers sont invités à présenter des excuses pour les fautes commises par leurs ancêtres. Le pardon est la pierre angulaire, le prélude à la rédemption"¹³.

Selon la grille d'analyse de Valérie Rosoux, l'approche est dite spirituelle, car elle est basée sur les confessions et le pardon réciproque des composantes identitaires du pays. Elle est maximaliste dans la mesure où elle rêve d'une harmonie totale entre les citoyens et les adversaires d'hier d'un pays où il fera bon vivre.

5. Favoriser la paix et le développement de la Sous-Région : l'initiative de Machakos

Cette initiative fait partie de ces nombreuses actions méconnues du grand public mais intéressantes par la manière dont elles appréhendent et situent la question de la réconciliation. Comme la Confession de Detmold, elle fut organisée à l'extérieur du Rwanda par des personnes liées par un idéal commun. Elle est le fruit du "Colloque de la société civile sur la paix, la reconstruction morale et la cohabitation sociale dans les pays des Grands Lacs d'Afrique" qui a été organisé du 15 au 20 novembre 1999, dans la ville kenyane de Machakos, située à 63 km au sud de Nairobi.

Quoique organisé en 1999 (la guerre est supposée avoir pris fin), le colloque a surtout débattu de la guerre du Rwanda et de ses répercussions dans les pays des Grands Lacs. La situation rwandaise impactée par la guerre, le génocide, les exactions et le flux de réfugiés a été considérée comme l'élément majeur dans la déstabilisation de la Région. De l'avis des participants au colloque, cette instabilité freine le développement socio-économique des pays concernés.

Les initiateurs sont des organisations de la société civile d'origine étrangère impliquées dans la recherche de la paix: Conseil Missionnaire Néerlandais (Amsterdam, Pays-Bas) ; Centre de Recherche pour le Développement International (CRDI) branche de Nairobi de l'organisme canadien ;

Solidarity for Africa International (SAI), Nairobi, Kenya ; MAP International, East and Southern Africa, Nairobi, Kenya ; Africa Initiative for Peace (AIP)/Campagne **pour la Paix**, Nairobi, Kenya ; People for Peace in Africa, Nairobi, Kenya.

Le financement a été assuré par le Conseil Missionnaire Néerlandais et le Centre de Recherche pour le Développement International (CRDI).

Les participants au colloque ont été choisis parmi les organisations de la société civile. Ils sont venus de l'intérieur et de l'extérieur du Rwanda (29), du Burundi (4), de la RDC (10), des Pays-Bas (1 représentant du Conseil Missionnaire Néerlandais) et du Canada (1 représentant de la Congrégation des Missionnaires d'Afrique, Pères Blancs). Concernant le Rwanda, parmi les participants, l'on dénombrait des Rwandais ayant récemment fui le pays, d'anciens réfugiés retournés au Rwanda, des Hutu et des Tutsi.

Selon les participants, il y a "une corrélation entre la paix, la justice et le développement". Il y a paix quand cessent les conflits, cohabitation sociale lorsque les populations vivent en harmonie, justice s'il est possible de dénoncer le mal d'où qu'il vienne, développement si la stabilité nationale est assurée et si la société est reconstruite physiquement et moralement.

12 - Voir Ndi Umunyarwanda, Pax Christi Wallonie-Bruxelles, 2015

13 - Valérie Rosoux. Déviance et société 2016, vol. 40, n° 3, Rwanda : les risques d'une réconciliation idéalisée p.316.

La justice est présentée comme *“un préalable à la réconciliation nationale. Le rétablissement de la justice passe par le rétablissement de la vérité”, de même que “le rétablissement de la justice est un passage obligé pour que la population retrouve confiance dans ses dirigeants”.*

Le chemin préconisé est donc le suivant : rétablir la vérité afin de rétablir la justice ; pratiquer la justice pour que la population retrouve la confiance dans ses dirigeants ; apprendre à se réconcilier, à cohabiter, à se reconstruire physiquement et moralement.

Pour les participants au Colloque, le retour à la paix, la reconstruction morale et la cohabitation sociale exigent un effort conjugué des populations en général, des mouvements associatifs nationaux, des ONG internationales, des communautés religieuses, des gouvernements et de la Communauté internationale.

Dans les textes du colloque de Machakos, la conception de la réconciliation est étroitement associée à celle de :

- Paix : évitement des conflits
- Justice : rétablissement de la vérité
- Cohabitation : rétablissement de l'harmonie dans les relations entre les personnes
- Réconciliation nationale : recouvrement de la confiance de la population dans ses dirigeants
- Développement : reconstructions physique et morale
- Guérison intérieure.
- Rétablissement des valeurs morales
- Pardon, repentance, examen de conscience

Dans tous les cas, il est fait référence à une situation abîmée qu'il faut rétablir.

Le colloque a été inspiré par des organisations d'origine étrangère. Toutefois, l'initiative a été définie et rédigée par les acteurs principaux eux-mêmes.

A l'issue des travaux du Colloque, les participants ont procédé à une autoévaluation. Ils ont loué *“la profondeur, la franchise et la volonté de recherche de vérité constructive”* qui ont contribué au succès du Colloque. Certains y auraient trouvé *“une thérapie aux tabous, préjugés et clichés... et un pas vers le rétablissement de la paix et la réconciliation...”.*

Le succès du colloque était attendu du fait que les participants appartenaient *“aux ONG engagées dans la recherche de la paix”.* Il fut le fruit de ce qui unissait les participants et non le compromis sur ce qui les séparait. La question ethnique, la situation des réfugiés d'hier et d'aujourd'hui..., furent survolées. Ce faisant, la réconciliation fut abordée comme un enjeu des autres et non comme celui des initiateurs.

En référence à la grille d'analyse de Valérie Rosoux, l'initiative emprunte l'approche structurelle (réconciliation pour la reconstruction et le développement), l'approche psychosociale (rétablissement des valeurs morales, lutte contre les tabous et les préjugés) et l'approche spirituelle (pardon, repentance, examen de conscience).

Nous estimons également nous trouver dans une vision maximaliste de la réconciliation.

6. Partager une identité commune : La Commission Nationale pour l'unité et la réconciliation (CNUR)

La CNUR a été institutionnalisée par la loi en mars 1999. Même si elle trouve son inspiration dans les Accords d'Arusha, la Commission de 1999 diffère de celle de 1993, d'abord par le contexte. Ensuite, parce que les initiateurs, les protagonistes, les groupes visés et les méthodologies ne sont plus les mêmes.

La Commission de 1993 était destinée à construire les bases d'une réconciliation capable de mettre définitivement fin à la guerre. Elle prévoyait un débat national conduit par les belligérants d'hier. La CNUR a – quant à elle – été créée au moment où le pays devait faire face à des questions supplémentaires liées à la guerre et au génocide. Un moment où il est confronté à la question des tribunaux insuffisants, à celle des prisons engorgées et au retour massif des réfugiés dont des militaires de l'ancienne armée rwandaise.

Pilotée par le gouvernement, la CNUR fait partie des moyens mis en œuvre par l'Etat pour réaliser son programme d'intégration, de cohabitation et de solidarité des citoyens séparés par l'histoire ancienne et récente.

La mission globale et théorique de la CNUR est la promotion de l'unité, de la réconciliation et accessoirement de la paix. Selon l'article 178 de la Constitution de la République du Rwanda, la CNUR est chargée notamment de

“concevoir et coordonner le programme national pour la promotion de l'unité et la réconciliation nationale; mettre en place et développer les voies et moyens de nature à restaurer et consolider l'unité et la réconciliation parmi les Rwandais; éduquer et sensibiliser la population rwandaise à l'unité et la réconciliation nationale; effectuer des recherches, organiser des débats, diffuser des idées et faire des publications sur la paix, l'unité et la réconciliation nationale...”.

L'unité conçue par le Gouvernement rwandais sera construite sur une identité commune, une histoire commune et une mémoire collective commune. L'identité commune est celle dont seront extirpées les composantes ethniques pour offrir aux Rwandais l'opportunité de se sentir et se reconnaître comme Rwandais¹⁴. Toujours selon cette Commission, l'histoire commune a pour point cardinal le génocide. La période antérieure au génocide est celle des idéologies et des régimes qui ont planifié et perpétré le génocide. Le génocide a créé le chaos dont le Rwanda se relève avec courage, intelligence et exemplarité.

Quant à elles, les commémorations annuelles du génocide contribuent à créer une mémoire collective pour interioriser la gravité du mal commis et se convaincre du *“plus jamais ça”.*

14 - Les seules distinctions admises sont celles qui se rapportent à la responsabilité par rapport au génocide. Il y a d'un côté les génocidaires facilement identifiés à l'ancienne composante Hutu et de l'autre les victimes, désignant globalement les Tutsi.

Dans "Ingando" (terme qui signifie "camps"), la CNUR dispense les cours d'éducation civique dont l'objectif est de permettre aux Rwandais de faire face à leur histoire et de forger une vision commune pour un futur d'unité.

Selon la CNUR, les camps INGANDO ont facilité la réintégration sans heurts des Rwandais de retour au pays, des anciens membres des forces armées rwandaises et des prisonniers bénéficiant d'une libération provisoire qui regagnent leur communauté. Plus régulièrement, les cours d'éducation civique sont aussi donnés aux jeunes qui terminent leur formation secondaire ou supérieure.

La réconciliation est conçue comme la voie obligée pour atteindre l'unité et la paix. Quant aux modalités pratiques pour atteindre la

réconciliation, elles seront définies par le Gouvernement dans les initiatives Gacaca (voir initiative suivante) et Ndi Umunyarwanda.

Par injonction et non par négociation, le Gouvernement rwandais, le Président de la République en tête, encouragent les coupables réels ou présumés du génocide à demander pardon en leur nom ou au nom de leur groupe. Pour leur part, les victimes doivent pardonner.

Unité et réconciliation ont pour corollaire la paix. Avec elles disparaît toute velléité de division et de guerre. Elles garantissent l'harmonie entre les parties qui ne se considèrent plus comme adversaires.

7. Avouer et pardonner : Les Tribunaux Gacaca

Les Tribunaux GACACA ont été officiellement inaugurés le 18 juin 2002 dans la foulée de la CNUR et dans le même contexte que celle-ci. Ici aussi, la réconciliation vient au secours de la justice pour résorber le trop plein de personnes à juger, emprisonnées ou encore en liberté.

"C'est dans ces circonstances que se multiplient les appels à la réconciliation nationale. La justice apparaît comme l'une des composantes essentielles de la reconstruction du pays. Indispensable, elle se révèle toutefois presque impossible. En effet, après le génocide, les institutions chargées de faire respecter la loi et d'appliquer les décisions de justice (tribunaux, police, prisons, etc.) ne fonctionnent plus. Leur personnel est décimé

ou exilé, leurs bâtiments éventrés et pillés. En 2001, quelque cent vingt mille prévenus sont toujours entassés dans des prisons parfois insalubres, en attente de procès. Le manque de personnel et de moyens financiers est tel qu'il faudrait plus d'un siècle à la justice classique pour juger l'ensemble des suspects. Devant l'impossibilité matérielle d'une justice exemplaire et rapide, le gouvernement décide de réactiver une procédure traditionnelle appelée gacaca"¹⁵.

Les missions théoriques des tribunaux Gacaca sont les suivantes :

- Etablir la vérité sur ce qui s'est passé
- Accélérer les procès à l'encontre des présumés coupables du génocide

- Eradiquer l'impunité
- Réconcilier les Rwandais et renforcer leur unité
- Recourir aux valeurs de la justice traditionnelle dans les jugements

L'initiative Gacaca conserve de la CNUR les missions de réconcilier et de renforcer l'unité des Rwandais. Elle y ajoute celles d'établir la vérité et d'éradiquer l'impunité à travers des procès accélérés grâce à la justice traditionnelle.

Les discours officiels, celui du Président de la République en premier, explicitent la manière dont les Rwandais devront répondre à ces missions de vérité et de justice. Ainsi, comme le note V. Rosoux, le président Paul Kagame explique : *"Les péchés commis doivent être réprimés et punis, mais aussi pardonnés. J'invite les bourreaux à faire preuve de courage et à avouer, à se repentir et à demander pardon"*. Deux ans plus tard, le chef de l'Etat revient sur cet impératif : *"Il est important que les coupables avouent leurs crimes et demandent pardon aux victimes. D'une part, la confession soulage leur conscience ; mais surtout, ces aveux réconfortent les rescapés qui apprennent ainsi, même si c'est douloureux, comment sont morts leurs proches et où leurs corps ont été abandonnés"¹⁶.*

CNUR et GACACA sont tous les deux des réponses pragmatiques, différentes mais complémentaires à un même contexte, celui de la cohabitation des bourreaux et des victimes et d'une justice qui peine à

être rendue. Unité et harmonie sociale sont les buts ultimes du programme Ingando de la CNUR. Les Gacaca ont été conçus pour rendre la justice. Ils empruntent à la tradition l'élément central et essentiel de la réconciliation : le pardon.

Par une approche structurelle de la réconciliation, le Gouvernement rwandais entend construire un nouveau Rwanda doté d'une nouvelle organisation, de nouveaux symboles et d'une nouvelle identité culturelle. Par une approche socio-psychologique, il entend apprendre aux Rwandais à se sentir et à se reconnaître comme partageant une même identité et une même perception de leur histoire. Par une approche spirituelle, il entend préconiser la guérison des traumatismes des bourreaux et des victimes en les invitant à se repentir et à pardonner. *"Les approches socio-psychologiques éclairent les aspects cognitifs et émotionnels du processus de rapprochement entre anciens adversaires. Elles visent l'ajustement progressif des croyances, attitudes, motivations et émotions partagées au sein de chaque camp. Quant aux approches spirituelles, elles plaident en faveur d'un processus de guérison collective basé sur la notion de pardon, ainsi que sur la réhabilitation des victimes et des bourreaux"¹⁷*

Inaugurés le 18 juin 2002, les tribunaux Gacaca ont officiellement achevé leur mandat le 4 mai 2012. Beaucoup d'articles, plusieurs thèses de doctorat ont été écrits et publiés sur eux. Internet en fournit un grand échantillon. Les conclusions et

15 - C. Braekman, citée dans Rosoux Valérie, Shyaka Mugabe Aggée, "Le cas des gacaca au Rwanda. Jusqu'où négocier la réconciliation ?", *Négociations*, 1/2008 (n° 9), p. 16.

16 - V. Rosoux : Réconcilier : ambition et piège de la justice transitionnelle. Le cas du Rwanda, p.31

appréciations divergent. Ce n'est pas ici le lieu de lancer le débat sur ce sujet.

Tout le monde s'accorde sur les chiffres considérés ici comme des indicateurs observables visuellement (IOV). A la suite

des Gacaca, le nombre de prisonniers a explosé. En effet de nombreuses personnes qui n'avaient pas été inquiétées par la justice furent dénoncées, -sur base de faits avérés, par délation ou par envie de s'approprier les biens des personnes accusées, déferées

devant les tribunaux Gacaca, condamnées ; quelques-unes furent disculpées.

Dans le même temps, des bourreaux, par le seul fait d'avouer leurs crimes, trouvèrent leur peine allégée. Certains furent libérés

en vertu de la loi sur les libérations conditionnelles. Le pays se trouva confronté à un autre défi : faire cohabiter les bourreaux et les victimes.

ESPACES PARTICULIERS DE RENCONTRES ENTRE RWANDAIS

Officiellement, il n'existe plus d'ethnies au Rwanda. Le gouvernement a décidé de les abolir et de les remplacer par la conscience collective et commune de tous les Rwandais de faire partie d'une même nation. Dans la réalité, compte tenu de l'histoire ancienne et récente, de la trajectoire et du vécu des uns et des autres, les Rwandais ont tendance à se retrouver et partager des moments sur base ethnique ou de parenté à base large.

En même temps, il existe d'autres lieux et espaces où la rencontre est motivée par des critères autres que l'ethnie. Ces critères peuvent être objectifs ou subjectifs, mus par l'intérêt ou désintéressés, choisis ou subis. Ci-après quelques exemples.

Les offices religieux

Ce sont des lieux par excellence où se taisent les différences et les divergences. Rassemblés dans un même lieu de prière, les Rwandais se présentent comme des frères et sœurs devant Dieu. Ils se souhaitent mutuellement la paix, prient pour leur pays et leurs dirigeants.

Les chorales et troupes culturelles

Guidés par leur talent, attirés par le chant ou la danse, des Rwandais font fi de leurs différences ethniques ou autres pour s'inscrire dans des chorales ou les groupements culturels.

Ces lieux deviennent ainsi une école du vivre ensemble et du rapprochement. Quand ce sont les jeunes qui sont concernés, ils constituent une pépinière de cette conscience commune tant souhaitée selon laquelle l'union produit tandis que la désunion fragilise.

Les mariages dits mixtes

Ils sont plus nombreux qu'imaginés. Ils sont de roc parce que, souvent, pour se nouer, ils doivent triompher de l'opposition catégorique des parents qui rament dans le sens contraire.

Le mariage mixte et toutes les cérémonies qu'il charrie (baptême, communion, confirmation ou même décès) est le carrefour des gens d'étiquettes ethniques différentes, l'occasion de se connaître et se parler.

Les affaires

Aujourd'hui comme hier, les gens se mettent ensemble pour faire des affaires. Ils sont amis, alliés, tissent des liens entre eux et avec d'autres. Ils sont les premiers à dépasser les clivages car ils savent que si l'argent n'a pas d'odeur, le capital n'a pas de couleur ethnique ou régionale.

Les partis politiques

Les Rwandais s'enrôlent en politique par amitié ou affinité avec le promoteur, par opportunisme, stratégie ou encore par idéalisme et convictions personnelles. Ainsi, parfois, des gens différents se retrouvent dans un même parti sans que l'ethnie soit le critère de choix le plus pertinent. Ils unissent leur force, taisent leur "différence" pour atteindre leur idéal ou leur intérêt commun.

Des personnalités consensuelles

Des personnalités consensuelles sont des personnes jugées suffisamment neutres et impartiales pour que les parties en conflit, si elles le souhaitent, les sollicitent pour les aider à se parler, à se sortir des situations qui empoisonnent leur vie.

Dans les conflits rwandais, il existe des personnes, rwandaises ou pas, autour desquelles les parties antagonistes se trouvent à l'aise, non pas nécessairement pour qu'elles les aident à sortir de leurs conflits, mais chez qui elles peuvent se parler librement entre elles de tout sujet, y compris politique, sans aucune animosité. Ces personnes sont appelées des rassembleurs.

8. Inventer la vie

Moins théoriques, plus pragmatiques, certainement uniques en leur genre, les initiatives suivantes sont des exemples concrets d'un vivre ensemble dans des situations exceptionnelles. En effet, comme d'autres cas il se produisit au Rwanda, "du jamais vu nulle part ailleurs". Une situation où bourreaux sortis de prison et victimes cohabitaient, se faisaient face au quotidien était insolite. Elle devait inspirer inquiétude pour les autorités, peur pour les concernés (vengeance, récidive, représailles). Elle suscita de l'intérêt de la part d'observateurs, ambassades, ONG, universités et de la communauté internationale.

Internet nous fournit des exemples d'initiatives soutenues par de telles organisations. Nous en citons quelques-unes dans les lignes qui suivent.

a. Association Modeste et Innocent

Si l'Association Modeste et Innocent (AMI) a été fondée le 1er février 2000, elle est en réalité l'héritière non-confessionnelle du Service d'Animation Théologique du Diocèse Catholique de Butare (1990 – 1999) qui animait depuis 1992 un "Projet Socio-Pastoral Réconciliation". À l'origine, cette initiative a été prise dans le District de Huye (Province du Sud), et continue de se développer actuellement dans trois districts de la Province du Sud (Huye/Gisagara/Nyaruguru), et potentiellement dans tout le pays.

L'AMI s'adresse à toute la population, autorités comprises. La population est dynamisée par les dix animateurs de l'AMI.

Ces derniers, bien formés, se multiplient en créant dans les collectivités des équipes avec des objectifs spécifiques selon les défis qu'affronte la société.

En termes d'objectifs généraux, il est essentiel pour AMI de promouvoir le "droit-devoir fondamental de l'être humain" (être bon + être don) par la bonne puissance (stabilité, énergie, union). Cette vision se concrétise dans un programme intitulé "Réconciliation et gestion des conflits" dont l'action est ainsi définie :

- Gestion des conflits post-gacaca, des conflits matrimoniaux, dynamisation des espaces de rapprochement entre les groupes antagonistes notamment les rescapés du génocide et les ex-prisonniers pour cause de génocide et leurs familles ;
- Renforcement des activités de solidarité communautaire en vue du regain de confiance et de l'amélioration des conditions socio-économiques des bénéficiaires pour une paix durable ;
- Réduction de la pauvreté comme base solide pour un peacebuilding durable.

Aux yeux de l'AMI, la réconciliation n'est possible que si elle est précédée de la "récapitulation" ou du "revenir à l'endroit", travail de verticalité qui se fait en "un temps, deux mouvements". La réconciliation est donc un deuxième temps et un troisième mouvement ! Concrètement, voici comment on peut présenter cela :

- **Temps 1, mouvement 1** : jeûner. Par un travail sur le corps/cœur/mental/esprit, il s'agit de se dégager de l'emprise de

l'avoir/pouvoir/savoir/valoir qui nous obnubilent et nous mettent "à l'envers" dans le mensonge et le meurtre.

- **Temps 1, mouvement 2** : prier. Il est ici question de méditer la "parole antérieure" portée par la culture et la religion pour en arriver à percevoir Dieu autrement : non plus comme un despote qui punit les péchés et récompense les mérites, mais comme "Nyamukundambere" ("celui qui aime le premier, d'en-deçà du bien jusque par-delà le mal").
- **Temps 2, mouvement 3** : réconcilier. Il importe de distinguer le mal du malfaiteur, de passer outre l'acte injuste sans se soumettre à l'injustice, de payer la facture de ce que cassent ceux "qui ne savent pas ce qu'ils font" (à savoir les "enfants" et les "fous"), et d'éduquer les "enfants" et de ramener les "fous" à la raison.

Très concrètement, sur le plan méthodologique, cinq niveaux sont observables :

- Instaurer un espace protégé dans lequel raconter les injustices subies, les souffrances endurées et les espérances cachées.
- Prendre conscience de la récurrence de la violence ("toujours plus de la même chose") et comprendre les mécanismes à l'œuvre (= "exposer les origines du conflit social") en utilisant l'outil des niveaux de conscience et leurs logiques, ce qui permet de ne pas personnaliser les situations et d'éviter ainsi les passions.
- Pour arrêter la spirale de la violence, enclencher le changement véritable,

le changement 2, en passant de la primauté de l'horizontal (*ibintu* = les formes, les conditions de vie) à la primauté du vertical (*ubuntu* = l'essence, la vie elle-même)¹⁸. Initier au développement vertical des personnes issues de communautés et d'organisations.

- Entraîner les personnes formées à dynamiser leurs organisations et communautés d'origine en créant en leur sein des "Groupes d'Entraînement à la Bonne Puissance" (GEBP) qui fonctionnent pour leurs membres comme des "Groupes Supports de Développement Vertical" (GSDV) et pour leur environnement comme des "Noyaux Générateurs d'Eveil et d'Efficacité" (NGEE).
- Enfin, établir une synergie de qualité entre les organisations et communautés dynamisées pour une société en équilibre, une société qui construit son économie, sa politique et sa culture d'abord pour favoriser la santé physique, émotionnelle, mentale et spirituelle de ses ressortissants (= "guérir les origines du conflit social").

Bien entendu, ce travail de fond est autant nécessaire que lent à se répandre. C'est donc un processus de long terme dans lequel veulent s'inscrire les initiateurs du projet. Une difficulté supplémentaire qui touche essentiellement les "ANIMAMI" (animateurs de l'AMI) concerne les "cadres logiques" imposés par les bailleurs de fonds qui les obligent à "bâcler le travail" en exigeant des "résultats" rapides.

18 - Lire *Approche ubuntu de la réconciliation au Rwanda : aux sources de la méthode de l'Association Modeste et Innocent*, Huye, 2008.

Tout cela n'empêche pas la population de réclamer une expansion rapide de cette association. De son côté, après un temps d'opposition farouche – l'emprisonnement des initiateurs pour "atteinte à la sûreté intérieure de l'Etat" et la suspension de l'ONG entre février 2002 et avril 2004 –, le pouvoir a fini par mieux apprécier l'apport de l'AMI. En témoignent les éloges des autorités locales, de la Commission Nationale d'Unité et Réconciliation et d'une commission du Sénat. Notons par ailleurs que l'AMI a reçu plusieurs prix : le Prix Theodor Haecker "pour le courage civique et la sincérité politique" de la ville d'Esslingen am Neckar, en février 2003 ; le Prix "Harubuntu" de l'ONG belge "Echos Communication" en collaboration avec "Cités et Gouvernements Locaux Unis d'Afrique", à Bruxelles, en décembre 2013 ; ainsi que le Prix Œcuménique de la Paix dans les Grands Lacs 2014 d'OENZ, Wuppertal, en mars 2014.

b. Abunze Ubumwe Associations, Association "Les solidaires".

L'association a été créée en 2007 dans le voisinage de la maison jadis habitée par Jean KAMBANDA, ancien Premier ministre du gouvernement génocidaire. Ses deux objectifs : la prévention et la gestion des conflits, ainsi que le développement de l'entraide et de la solidarité en vue d'améliorer les conditions socio-économiques des membres. Ceux-ci sont au nombre de vingt, choisis parmi les survivants et coupables du génocide.

L'association a pour maître à penser Radio La BENEVOLENCIJA, une ONG néerlandaise arrivée au Rwanda dans le cadre des activités entourant les Gacaca. L'ONG s'inspire des méthodes de l'équipe du Professeur Ervin

STAUB et des experts de l'Université de Stanford sur la réconciliation et la guérison des traumatismes.

Dans la pratique, l'association propose à ses membres des activités génératrices de revenus, les forme à la gestion des conflits et encourage les auteurs à demander pardon et les victimes à pardonner.

Selon les initiateurs, l'association a contribué à la réconciliation entre les survivants et les auteurs du génocide. Ensemble ils ont travaillé à l'identification des corps qui ont ensuite été enterrés dans la dignité. En connaissant les détails de ce qui s'est passé, les survivants ont pu rendre hommage et honorer les parents tués pendant le génocide. En avouant, les auteurs se sentent soulagés du fardeau longtemps gardé.

L'association est considérée par les initiateurs comme un projet pilote destiné à essaimer dans d'autres communautés.

c. Ukuri Kuganze Association, Association "La vérité d'abord"

L'initiateur de l'association, Monsieur Didas KAYINAMURA, est un auteur du génocide qui a avoué son crime et a été libéré par décret présidentiel.

L'association a été créée en 2003 dans la localité de Kicukiro, dans la ville de Kigali, en partenariat avec la Commission pour l'Unité et la Réconciliation (CNUR), la Commission Nationale de lutte contre le Génocide (CNLG), les autorités de districts et avec des associations internationales comme Leadership africain et World Vision.

Plus de 1000 personnes auraient été touchées par les activités de l'association. Ce sont des rescapés et des auteurs du génocide, d'anciens réfugiés de 1959, des personnes dont certains membres de la famille sont en prison pour génocide.

Les objectifs de l'association sont déclinés en cinq points :

- Contribuer au processus d'unification et de réconciliation au Rwanda
- Lutter contre le génocide et son idéologie
- Aider tous les membres de la société rwandaise à transcender les divisions
- Œuvrer pour le développement et la bonne gouvernance
- Aider à construire et respecter la confiance, l'honnêteté et la solidarité.

Ces objectifs sont puisés dans les missions ou approches des organismes partenaires cités plus haut. A la seule différence qu'ici l'approche part d'en bas (bottom up) alors qu'ailleurs l'instruction est donnée d'en haut (top down).

Plus concrètement, l'association organise des réunions publiques pour sensibiliser les participants à avouer et à pardonner ; elle recueille des témoignages sur la manière dont les morts ont été tués et sur les charniers ; elle construit des maisons pour les rescapés et les orphelins.

Des associations de même type auraient été créées ailleurs dans la ville de Kigali, dans les provinces de l'Est et du Nord.

d. Abishyize hamwe ba Mvuzo, Association des femmes de Mvuzo

L'association se définit comme un espace où, ensemble, veuves du génocide et épouses des prisonniers ayant perpétré le génocide se retrouvent et mènent ensemble des actions de reconstruction et de réconciliation. Son champ d'activités s'étend sur la colline IRARO, cellule MVUZO, secteur MURAMBI, district RULINDO, dans la province du Nord.

Elle a été créée en 2012, soit 18 ans après le génocide. L'initiative est née d'une rencontre et d'une prise de conscience. Au départ, un groupe local de femmes de l'Association "AVEGA" (Association des Veuves du Génocide Agahozo) a rencontré les autorités de Mvuzo pour faire part de leurs doléances et exposer les difficultés de la vie post-génocide. Elles ont également exprimé leur malaise quant à la cohabitation avec les femmes des prisonniers ayant trempé dans le génocide.

Les autorités ont invité ces deux groupes de femmes à se rencontrer. Les deux groupes ont pris conscience que l'indifférence et l'antipathie qu'ils entretenaient les uns envers les autres constituaient un frein à leur progrès et développement. Elles ont alors décidé de créer une association de solidarité : Abishyize hamwe ba Mvuzo.

Concrètement, les membres de l'Association ont conçu un programme d'activités d'entraide et de solidarité. Les femmes se rendent visite, viennent en aide à celles qui en ont besoin par des travaux champêtres.

Elles ont créé une caisse de solidarité. Par des cotisations mensuelles, elles financent des activités génératrices de revenus.

Une fois par mois, elles se rendent ensemble sur le site du mémorial des victimes du génocide pour l'entretenir et y planter des fleurs. Après les activités physiques, les femmes se retrouvent dans des rencontres d'échanges et de discussions sur les voies et moyens de renforcer la solidarité et la cohésion sociale ou sur toute autre question proposée par un membre.

Lors d'une interview accordée à "Genocide archives for Rwanda¹⁹", la branche rwandaise de l'ONG internationale AEGIS²⁰, une responsable de l'association a déclaré : "Les membres ont dépassé les divisions. Ils s'entraident et sont engagés dans un véritable processus de développement durable. Ils sont devenus une véritable communauté soudée. Ils avancent assurément sur la voie du progrès économique".

Selon AEGIS, "*Abishyize hamwe ba Mvuzo* est considérée comme un modèle de réconciliation et de reconstruction du tissu social. Son succès a suscité l'intérêt des bailleurs comme l'ONG américaine Search for Common Ground et AVEGA, une association locale avec laquelle une collaboration a été engagée".

Le caractère pilote de ces associations saute aux yeux. Il s'agit de laboratoires de la réconciliation dans lesquels sont mis en avant de nouveaux critères et préalables du vivre ensemble. Certains de ces critères nous ont été renseignés par la revue Dialogue dans les pages précédentes (3.5) concernant les Eglises : "au niveau de la base, des groupements spontanés permettent aux uns de construire des habitations pour les victimes, aux autres de restituer des biens pillés".

Nous sommes aussi renvoyés à l'approche traditionnelle de la réconciliation qui réunissait les gens du voisinage, soucieux de leur union et de l'intérêt général. Le bien de tous primait sur l'intérêt de l'individu. Celui-ci pouvait s'effacer, oublier sa peine et ses aigreurs pour que la société retrouve son harmonie.

Avec cette différence cependant : la raison du conflit était généralement un objet ou une attitude. Il était possible de payer tribut pour le remplacer ou la corriger. Lorsqu'il s'agit de la mort et des morts, la question est de savoir quel prix il faut payer en retour.

19 - Aegis Trust Rwanda, a non-governmental organisation that strives to prevent mass atrocity and genocide through education.

20 - ONG britannique fondée en 2000 en mémoire de l'holocauste et d'autres génocides.

9. Quand les jeunes s'en mêlent

Deux initiatives permettent de découvrir le regard des jeunes sur la réconciliation. Il s'agit d'initiatives dont les promoteurs se ressemblent dans leur douleur et leur désir de paix et de réconciliation. Il s'agit de Kizito MIHIGO et de Honorine UWABABYEYI. Les éléments que nous fournissons sur les deux initiatives sont en grande partie glanés sur Internet.

a. La Fondation Kizito Mihigo pour la paix

Le destin n'a pas épargné Kizito Mihigo, fondateur de la Fondation qui porte son nom. Il a treize ans en 1994 quand ses parents sont tués pendant le génocide des Tutsis. Après la victoire du Front Patriotique Rwandais, il aurait essayé, sans succès, d'intégrer son armée dans l'espoir de venger ses parents.

Il baigne ensuite dans la musique liturgique et chrétienne au cours de sa formation au petit séminaire catholique de Karubanda.

En 2001, sa participation à la composition de l'hymne national lui procure une certaine notoriété et la reconnaissance de ses talents par le Président Kagame lui-même. Grâce à un appui financier du gouvernement et du Président, Kizito ira suivre des études au Conservatoire de Musique de Paris. Il s'installe ensuite en Belgique.

En Europe, il fait la connaissance du Mouvement international de la réconciliation, MIR France, ONG prônant la non-violence. En 2007, Kizito Mihigo organise à Bruxelles une messe - concert pour la Paix en Afrique.

Il organise régulièrement pour des catholiques afro-descendants des concerts de musique sacrée suivis par une Messe de Requiem pour les victimes de toutes sortes de violences dans le monde.

En 2011, Mihigo s'installe définitivement au Rwanda et devient une personnalité artistique respectée par la population et par le pouvoir. Il est régulièrement invité pour chanter dans toutes les cérémonies nationales de commémoration du génocide. Lors des cérémonies officielles en présence du chef de l'Etat et d'autres dignitaires, il interprète l'hymne national.

D'aucuns parmi ses admirateurs lui reprocheront ce rapprochement avec le pouvoir et une certaine déviation vers des thèmes de plus en plus politiques. Il revient alors vers des thèmes plus religieux à travers des concerts de Pâques et de Noël ou lors des commémorations des apparitions de la Vierge Marie à Kibeho, lieu de sa naissance.

En 2010, il crée la Fondation Kizito Mihigo pour la Paix, une organisation non gouvernementale rwandaise prônant la paix et la réconciliation. En partenariat avec le gouvernement rwandais, l'ONG World Vision et l'ambassade des États-Unis à Kigali, il entame une tournée dans les écoles et dans toutes les prisons du Rwanda.

Dans les écoles, la Fondation éduque la jeunesse aux valeurs de paix et de réconciliation ; elle y crée des clubs de paix. Dans les prisons, Kizito cherche à susciter un débat avec les détenus à propos des crimes commis, avant

d'y créer les clubs de dialogue dits "clubs de transformation des conflits". A partir de 2012, il anime Umusanzu w'Umuhanzi ("La contribution de l'artiste") une émission hebdomadaire de la télévision nationale produite par la Fondation.

Dans cette émission d'une heure tous les mardis à 22 heures, le chanteur diffuse et commente les concerts avec les prisonniers et les élèves. Une fois par mois à travers cette émission, Mihigo dirige le Dialogue interreligieux, un débat avec des leaders religieux visant à trouver, ensemble, le rôle des religieux dans la construction de la Paix.

Reconnues au Rwanda, les activités de la Fondation et de son fondateur, seront aussi récompensées. Le président Paul Kagame présente Kizito comme un modèle pour les jeunes Rwandais. En août 2011, la Fondation IMBUTO, organisation de Madame Kagame, lui attribue le prix CYRWA (Cerebrating Young Rwandan Archivers), en reconnaissance de ses activités pour la paix. En avril 2013, c'est au tour de l'Office rwandais de la Gouvernance (Rwanda Governance Board) de lui attribuer le prix "RGB award" de 8 000 000 de francs rwandais et classe sa Fondation parmi les dix meilleures ONG locales ayant favorisé la bonne gouvernance.

Le signes de friction avec le Gouvernement apparaissent en mars 2014 lorsque Kizito Mihigo publie la chanson Igisobanuro cy'Urupfu (La signification de la mort). La chanson va à l'encontre de la version officielle du génocide des Tutsi et de la philosophie de l'initiative "Ndi umunyarwanda". "La mort par génocide ne doit pas faire oublier les morts des vengeances, d'une part et avant d'être

rwandais, je suis d'abord humain, d'autre part", chante-t-il.

Porté disparu le 7 avril 2014, il est ensuite présenté devant les journalistes le 15 du même mois par la police. Il est accusé d'avoir planifié des attaques terroristes en intelligence avec les forces extérieures pour renverser les autorités légitimes. Ses chansons et les activités de sa Fondation sont interdites.

Son procès est ouvert le 6 novembre à Kigali. Contre l'avis de ses avocats auxquels il finira par renoncer, il plaide coupable et demande la clémence du tribunal. Le 27 février 2015, il est reconnu coupable de conspiration contre les autorités légitimes et condamné à 10 ans de prison.

b. Hope and Peace Foundation

Honorine UWABABYEYI a 8 ans en 1994. Elle est rescapée du génocide. En février 2013, elle fonde Hope and Peace Foundation.

Entre les deux dates, nous ne connaissons pas grand-chose d'elle. Nous ignorons également les circonstances dans lesquelles sa Fondation fut créée.

Par contre, selon les éléments glanés sur l'Internet, nous trouvons bien explicitée la justification de cette création :

"Nous, les jeunes, devons assumer un passé qui nous est collé dans la conscience et dont nous ne sommes pas responsables. Nous devons l'accepter ainsi pour mieux concevoir, à notre façon, notre avenir. Vous, les vieux, serez partis. Nous serons obligés de savoir

*vivre notre futur. Nous ne sommes en rien responsables de ce qui s'est passé et devons le comprendre de la même façon"*²¹

Hope and Peace Foundation est active dans la ville de Kigali et dans les quatre provinces du pays, comme dans les districts de Rulindo²² et Gicumbi dans la province du Nord, à Kamonyi et Ruhango dans la province du Sud ; à Nyamasheke et Karongi à l'ouest et à Rwamagana et Bugesera à l'Est.

La Fondation s'intéresse aux femmes violées pendant le génocide et aux veufs âgés. Cependant, les premiers bénéficiaires de la Hope and Peace Foundation sont les jeunes rescapés et les jeunes issus de parents suspectés de génocide.

A ces catégories de jeunes, la Fondation apprend :

- A se prendre en charge
"Nous aidons les jeunes issus de diverses parties à se prendre en charge et à dépasser le triste malentendu social rwandais et à regarder vers l'avenir avec sérénité et confiance".²³
- A libérer la parole :
"La paix, la réconciliation et le pardon passent par la libération de la parole, dans les deux communautés. Et à travers la

*jeune génération rwandaise pour qu'il n'y ait plus de haine ni de peurs rentrées ou cachées."*²⁴

- A s'affranchir de l'histoire qui n'est pas la leur pour réaliser leurs rêves :
C'est l'Histoire "d'un génocide qu'ils n'ont pas connu. Des rêves de réussite plein la tête, et des blessures de leurs parents profondément enfouies. La jeunesse rwandaise veut tourner la page, mais elle reste dépositaire d'une histoire tragique".²⁵
- A tous, elle apprend à vivre ensemble, malgré tout :
Aux uns, elle explique inlassablement qu'ils "ne sont pas responsables des crimes de leurs parents". Aux autres, que la réconciliation passe par le pardon. Pour déjouer "la haine et la peur, pour vivre ensemble aujourd'hui, malgré tout".²⁶
- A créer des liens :
Puisque la finalité de la réconciliation est le vivre-ensemble, la Fondation apprend aux jeunes à tisser de nouvelles relations. *"(...) Hope and Peace Foundation (la Fondation pour l'espoir et la paix), une organisation créée par Honorine Uwababyeyi, une rescapée qui s'est fixé pour objectif de tisser des liens entre ces enfants sur qui pèse le poids d'une histoire qu'ils n'ont ni vécue ni choisie"*²⁷.

21 - Elle, 7 avril 2014. Honorine, celle qui recueille enfants de bourreaux et de rescapés

22 - L'association Abishyize hamwe b'i Mvuzo dont question plus haut opère dans le même district.

23 - Idem

24 - Idem

25 - http://www.lemonde.fr/international/visuel/2014/04/07/avoir-vingt-ans-au-rwanda_4396114_3210.html#MhQDuQ7HycHDAQ8T.99

26 - Elle 7 avril 2014, Honorine, celle qui recueille enfants de bourreaux et de rescapés.

27 - http://www.lemonde.fr/international/visuel/2014/04/07/avoir-vingt-ans-au-rwanda_4396114_3210.html#MhQDuQ7HycHDAQ8T.99

Pour y arriver, chaque catégorie doit surmonter des difficultés spécifiques :

- Enfants des victimes et enfants des bourreaux

"Il est difficile encore de rapprocher enfants de victimes et enfants de bourreaux, explique-t-elle. Il y a parfois tant de non-dits, de méfiance ou de culpabilité enfouis et transmis de génération en génération. Vingt ans c'est peu, c'était hier..."²⁸

- Les femmes violées pendant le génocide et leurs enfants

"Depuis 2013, date de la création de cette Fondation, je réfléchis de plus en plus sur le caractère profond de l'unité et de la réconciliation parmi les Rwandais. Il est vrai que j'ai fait mon université en Psychologie. J'ai eu l'idée de faire une thérapie sociale des mères violées pendant le génocide des Tutsis de 1994. Celles-ci avaient du mal à accueillir ce malheur qui s'est abattu sur elles. Elles vivaient mal le fruit de ces viols. Tout autant, les enfants issus de ces viols vivent un cauchemar de ne pas savoir pourquoi ils sont venus sur terre de cette façon"²⁹

- Espoir et vigilance :

Au regard des résultats atteints, l'espoir est permis. Mais la vigilance est aussi de mise : *"Je sens dans la jeune génération une vraie volonté de changer les mentalités, souligne-t-elle. Mais ces jeunes ont besoin d'être soutenus dans cette démarche, pour que cela ne reste pas superficiel. Il faut continuer à être vigilants. Pour que cette tragédie soit, vraiment, derrière nous."³⁰*

28 - Idem
29 - Idem
30 - Idem

Conclusion

Depuis la guerre, le génocide des Tutsi et les crimes contre l'humanité commis au Rwanda, les Rwandais, seuls ou en communion avec les personnes ou institutions d'autres origines, rêvent de réconciliation. Celle-ci est considérée comme la voie obligée pour sortir du chaos multiforme dans lequel les Rwandais se trouvent plongés.

Dès 1995 déjà, soit une année seulement après le génocide, dans les colonnes de la revue Dialogue, la question du pardon et de la réconciliation est posée. La réconciliation est considérée comme une fatalité entre citoyens obligés de partager un même pays et comme une nécessité pour la mise en place des rouages du développement. Quant au pardon, il est perçu comme une affaire personnelle qui a besoin de temps pour mûrir, susceptible de venir ou de ne jamais advenir.

A partir de cette même année, des initiatives concrètes se sont organisées au sein des groupes de prière, par l'intermédiaire des personnes unies par leur foi et/ ou leur idéal de paix et de justice. Plus récemment, se sont créées des associations dans lesquelles, fait singulier, des bourreaux élargis et des victimes sont groupés autour d'une activité

économique dans l'espoir d'inventer une nouvelle vie et un nouveau vivre-ensemble.

Du point de vue du Gouvernement, la réconciliation est une composante essentielle de la reconstruction nationale. Par injonction et non par négociation, le gouvernement détermine les voies, fixe les balises, adopte une approche maximaliste d'une réconciliation totale, synonyme d'un vivre harmonieux entre les Rwandais partageant une identité commune et une même perception de leur passé.

Dire la vérité et avouer, confesser et demander pardon, écouter et pardonner sont les mots d'ordre donnés par le Gouvernement aux bourreaux et aux victimes, démarches qui leur permettraient de se pardonner et de guérir de leurs traumatismes réciproques.

Les observateurs dont des diplomates louent la pertinence et la légitimité de la politique de réconciliation du gouvernement rwandais. Car, semblent-ils opiner, il y a des choix qui s'imposent ou des situations qui ne permettent pas le choix.

Selon les cas, en matière de justice surtout, des chercheurs s'interrogent néanmoins

sur la sincérité des aveux donnés sous la contrainte et sous la peur, sur la pertinence des confessions faites dans la perspective d'une libération ou d'une faveur matérielle ou politique, sur la valeur des témoignages sans débats contradictoires, sur la validité juridique des responsabilités collectives, sur la teneur d'un pardon télécommandé.

Des témoins pensent qu'il est peu réaliste de lier réconciliation et pardon. Selon Modeste Mungwarareba, rescapé du génocide tutsi aujourd'hui décédé et en mémoire de qui l'Association Modeste et Innocent (AMI) fut fondée : *"Le pardon ne se force pas.... C'est un long processus qui conduit la victime à atteindre sa libération intérieure. C'est dans un accompagnement respectueux et compatissant à la douleur de la victime qu'on peut l'aider à pardonner"*³¹.

Chacun et chacune d'entre nous avons bien entendu une opinion personnelle sur les différentes initiatives analysées et sur la manière de concevoir la réconciliation. Des opinions tantôt convergentes, tantôt divergentes. Des opinions qui ont conduit à de nombreuses discussions, parfois à de nombreux désaccords. Avec, au final, des concessions, des remises en question et, toujours des débats ouverts et respectueux. Ne s'agit-il pas, là aussi, d'une forme de réconciliation ?

Dans le cadre de ce travail, nous avons privilégié une approche aussi neutre que possible. Si l'objectivité n'existe pas, nous avons continuellement souhaité tendre vers cet objectif afin de décrire plutôt que d'interpréter, de rendre compte sans porter de jugement a priori.

Selon nous, s'il faut retenir une chose de cette modeste contribution, ce serait celle-ci : la réconciliation est plurielle. Elle s'inscrit dans un continuum extrêmement large aux possibilités infinies. Elle sera différente chez chacun, selon les vécus, les histoires, les contextes familiaux, les trajectoires de vie, les sensibilités, et tant d'autres facteurs encore. Prendre conscience de cela est essentiel. C'est déjà ouvrir une porte vers l'Autre. C'est déjà construire un pont là à côté de tous ces murs. C'est comprendre que si la personne en face de moi ne partage pas mon avis, cela ne signifie pas qu'elle est contre moi. Peut-être a-t-elle, tout simplement, une vision différente de la réconciliation.

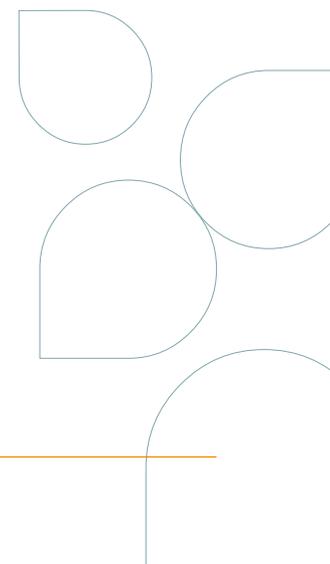
En définitive, nous nous sommes interrogés sur ce "baromètre de la réconciliation" du Rwanda, selon lequel, en 2015, 92,5% des Rwandais estiment aujourd'hui que l'unité et la réconciliation ont été atteintes et que les citoyens vivent en harmonie ? De quelle réconciliation s'agit-il ? La réconciliation peut-elle se mesurer, se calculer ?

De fait, la réconciliation est à la fois une action sans cesse renouvelée, une disposition personnelle au quotidien et un processus toujours inachevé. Elle n'est pas une bâtisse dont il serait possible de quantifier les matériaux. Elle est l'esprit, la volonté et la pierre angulaire de tous les édifices. Elle requiert une attention continue et appuyée, surtout dans une situation telle que celle du Rwanda où le déchirement a atteint des sommets.

La dernière parmi les initiatives que nous avons évoquées parle d'espoir. Telle une prophétesse, une rescapée qui avait à peine huit ans au moment du génocide sème l'espoir parmi les jeunes, prêche que demain devra être différent d'hier et d'aujourd'hui.

Elle nous lance un appel, éveille notre imagination et notre conscience. Car le chaos doit être le point de départ d'une nouvelle création. Il nous invite à inventer de nouvelles pratiques et un nouveau langage pour dire l'indicible. Il ne nous laisse pas de choix.

Les membres du groupe "Dialogue inter-Rwandais de BePax :
**Pacifique Kabalisa, Charles Karemano, Tatien Musabyimana,
Laurien Ntezimana, Thérèse Nikoyagize,
Marie-Aimable Umurerwa et Nicolas Rousseau**



Annexe :

la grille d'analyse utilisée pour appréhender les initiatives

1. Nom de l'initiative

2. Objectif de la réconciliation telle que définie par l'initiative

3. Temps

Nombre d'années entre 1994 et la date de création de l'initiative

4. Espace

- 4.1. Lieu où l'initiative a été prise
 - 4.1.1. Intérieur du Rwanda
 - 4.1.2. Extérieur du Rwanda
- 4.2. Lieu où l'initiative est menée
 - 4.2.1. Intérieur du Rwanda
 - 4.2.2. Extérieur du Rwanda

5. Les initiateurs (qualité des)

- 5.1. Gouvernement
- 5.2. Eglise (officielle ou associés)
- 5.3. ONG
 - 5.3.1. Rwandaise
 - 5.3.2. Etrangère
- 5.4. Particuliers
 - 5.4.1. Individu
 - 5.4.2. Groupes

6. Les acteurs désignés

- 6.1. Hutu-Tutsi
- 6.2. Victimes-bourreaux
- 6.3. Autres (dire leurs qualités)

7. Les préalables à la réconciliation tels que définis par les initiateurs

(ex. demande de pardon, justice, vérité, espace de parole, entreprendre ensemble, etc.).

8. Méthodologie utilisée

9. Perception de l'initiative

- (avis exprimés sur l'initiative si connus)
- 9.1. Par les initiateurs
 - 9.2. Par les acteurs
 - 9.3. Par les tiers

10. Durée/durabilité de l'initiative (si connue)

- 10.1. En cours
- 10.2. A vécu

Pour aller plus loin

- Aussems, E. (2014), *Passé, histoire, mémoire... Quand la politique s'en mêle*, Editions Couleur Livres, 88p.
- Bernier M. (1999), *La Honte*, Ed les éperonniers.
- Braeckman, C. (2004), *Rwanda, dix ans après*, in *Politique Internationale*, n° 103.
- Dupuis S. (2016), *Commémorer le génocide des Tutsis*, Editions. Fondations Jean Jaurès, Paris, décembre 2016.
- Guillou B. (2004), *Crime de masse et responsabilité individuelle. Les juridictions Gacaca au Rwanda*, XXXIV Congrès français de criminologie, sur le site de Champ pénal.
- Guillou B. (2014), *Le pardon est-il durable ? Une enquête au Rwanda*, Editions François Bourin, Lormont.
- Halbwachs M. (1994), *Les cadres sociaux de la mémoire*, Paris, Albin Michel.
- Hatzfeld, J. (2003), *Une saison de machettes*. Paris, Seuil
- Hatzfeld, J. (2007), *La stratégie des antilopes*. Paris, Seuil
- Hatzfeld, J. (2015), *Un papa de sang*. Paris, Galimard
- Moll N. (2008), *La réconciliation franco-allemande et les Balkans : une motivation, pas un modèle*, in *L'Europe en Formation* 2008/3 (n° 349 - 350), p. 33-54.
- Ngulinzira B. (2001), *Un autre Rwanda possible. Combat posthume*, L'Harmattan.
- Peltier M. (2010), *Le poids mémoriel, impasse du dialogue interculturel ?*, Centre Avec, disponible sur http://www.centreavec.be/site/sites/default/files/pdfs/Etude%202010_poids%20m%C3%A9moriel.pdf
- Ricoeur P. (2000), *La mémoire, l'histoire, l'oubli*, Paris, Seuil.
- Rosoux V. (2016), *Rwanda : les risques d'une réconciliation idéalisée*. In: *Déviance et société*, Vol. 40, no.3, p. 309-326
- Rosoux V. (2014), *Portée et limites du concept de réconciliation. Une histoire à terminer*. In: *Revue d'études comparatives Est-Ouest*, Vol. 45, no. 3-4, p. 21-47
- Rosoux, V. (2008), *Reconciliation as a peace-building process: scope and limits*. In: Bercovitch J., Kremenyuk V., Zartman W. (eds), *Handbook of Conflict Resolution*, Sage Publications Ltd.: London
- Rosoux V. (2009), *Réconcilier: ambitions et pièges de la justice transitionnelle. Le cas du Rwanda*. In: *Droit et société*, no. 73, p. 613-633
- Rosoux V. (2002), *Pièges et ressources de la mémoire dans les Balkans* (IEE documents; 28),
- Rosoux V. (2000), *L'usage politique du pardon*, in *Liberté politique*, 12.
- Traverso E. (2005), *Le passé : modes d'emploi*, La Fabrique.
- Umutesi, M.-B. (2006), *Is Reconciliation between Hutus and Tutsis possible ?*, in *Journal of International Affairs*, vol. 60, n° 1, 157-171

Surfer sur www.bepax.org
et suivez-nous sur



BePax
Dialogue & Diversité

ASBL BePax
Rue Maurice Liétart 31/1
1150 Bruxelles

Tél. 02 738 08 04
Fax: 02 738 08 00
E-mail: info@bepax.org
Site : www.bepax.org